HISTOIRE DE LA CNT FRANCAISE

Première partie - de 1945 à 1993



COLLECTION CNT



Table des principaux sigles :

A.I.T.: Association Internationale des Travailleurs
B.C. : Bureau Confédéral
C.A. : Commission administrative
C.A.S. : Comité d'Action Syndicaliste
C.C.N.: Comité Confédéral National
C.D.S. : Comité de Défense Syndicaliste
C.F.D.T. : Confédération Française Démocratique du Travail
C.G.T. : Confédération Générale du Travail
C.G.T.-F.O. : Confédération Générale du Travail- Force Ouvrière
C.G.T.S.R. : Confédération Générale du Travail Syndicaliste Révolutionnaire
C.N.T. : Confédération Nationale du Travail
F.A. : Fédération Anarchiste
F.A.U. : Formation Action Universitaire
F.S.F. : Fédération Syndicaliste Française
F.T.R. : Fédération des Travailleurs du Rail
J.S.R. : Jeunesses Syndicalistes Révolutionnaires
J.A.S. : Jeunesses Anarcho-Syndicalistes
S.I.M.R.P. : Syndicat Industriel des Métaux de la Région Parisienne
S.S.E. : syndicat Santé-Social-Education
S.U.B. : Syndicat Unifié du Bâtiment
U.A.S.: Union Anarcho-Syndicaliste



En couverture : manifestation anti-Franco à Paris, 4 octobre 1964

Introduction
La C.N.T., une histoire à écrire

L'histoire de l'anarcho-syndicalisme en France n'a jamais, ou très peu, suscité l'enthousiasme des historiens français. Faire un bilan historiographique de l'anarcho-syndicalisme est donc relativement rapide. Trois travaux principalement relatent la période de l'entre-deux guerres (1). Son histoire à partir de 1945, quant à elle, n'a encore jamais été retracée. Les différents ouvrages traitant du syndicalisme d'après-guerre se limitent le plus souvent à informer le lecteur de la création de cette organisation. On ne trouve ainsi qu'un simple paragraphe, ou tout au plus une page, consacrée à la C.N.T. Certains auteurs se sont cependant montrés soucieux de relater la participation de la C.N.T. à certaines grèves, mais sans s'éterniser pour autant sur la nature de cette organisation (2). Notre critique s'arrêtera particulièrement à l'ouvrage de Guy Caire. Ce dernier, après avoir mentionné rapidement la création de la C.N.T., écrit dans son livre: "*En fait la véritable tradition de l'anarcho-syndicalisme se retrouve davantage dans certains courants minoritaires de Force Ouvrière*" (3). Une telle affirmation, sans fondement (4), suffit à écarter la C.N.T. de l'histoire des syndicats ouvriers. Une fois de plus, le lecteur n'en saura pas d'avantage sur la C.N.T. Difficile donc pour ce dernier de se faire une idée sur cette organisation. A la lecture de ce type d'ouvrages, il semblerait que la C.N.T. n'ait joué aucun rôle dans la recomposition syndicale de l'après-guerre, ce qui, comme nous le verrons, est entièrement faux. Pour mieux connaître la CNT, on peut étudier l'histoire de l'anarchisme, notamment à travers deux ouvrages de Roland Biard (5). Les travaux de Roland Biard permettent en effet d'avoir une idée assez large de la C.N.T. S'il ne s'agit pas d'une histoire détaillée, elle donne en revanche un aperçu général et relativement fiable de l'évolution de la C.N.T. entre 1946 et la fin des années soixante. Le tome II du travail de Jean Maitron (6) sur le mouvement anarchiste en France apporte des informations intéressantes, malgré quelques erreurs –mais ne s'intéresse pas en particulier à la C.N. T. Jean Maitron conclut simplement à la quasi-impossibilité de retracer l'histoire de cette organisation. Suite à ce rapide bilan historiographique, nous voyons qu'il est très difficile, et même impossible, de retracer l'histoire de la C.N.T. à partir d'ouvrages historiques.

Seul un travail à partir de sources concrètes permet de dresser une histoire de la C.N.T. On dispose essentiellement de documents internes à l'organisation : courriers, comptes-rendu de congrès, bulletins intérieurs. Ce sont en effet les seules sources qui permettent de connaître réellement l'organisation, son fonctionnement, ses problèmes internes, les débats qui s'y tiennent. La presse confédérale (7) constitue aussi une source intéressante, mais insuffisante. Lorsque Jean Maitron affirme que la presse de la C.N.T. "*rend impossible toute conclusion*" (8) à son sujet, il n'a pas tord. Mais cela n'est pas une nouveauté : quelle presse peut à elle seule permettre de faire l'histoire

d'une organisation ? C'est ce qui constitue d'ailleurs une des limites au travail de Jean Maitron qui semble s'être arrêté à la presse. La presse n'est utile que pour les informations liées aux activités de la C.N.T. dans les entreprises. On peut faire une exception toutefois : le *Combat syndicaliste*, à la fin des années quatre-vingt, se fait l'écho des débats qui agitent alors l'organisation.

Sur la période qui s'échelonne des années soixante-dix à aujourd'hui, difficile de trouver là encore un travail sur la C.N.T. Elle semble en revanche susciter un intérêt pour certains journalistes. Après le mouvement de novembre-décembre 1995, plusieurs articles de différents journaux évoquent la C.N.T. (9). On ne peut évidemment pas exiger grand chose de ces travaux journalistiques qui ne rendent compte que du côté folklorique de certains "anars". Outre ces articles, d'autres ouvrages de type journalistique s'intéressent à la C.N.T. (10). Ces travaux ne sont pas satisfaisants, mais ils n'ont d'ailleurs jamais eu la prétention de faire l'histoire de la C.N.T.

C'est donc l'absence de réels travaux historiques qui nous a amené à publier cette brochure.

Voilà d'abord quelques pistes permettant de comprendre ce qu'est l'anarcho-syndicalisme, et quelles sont ses principales caractéristiques. Marx est le premier à parler d'anarcho-syndicalisme, en évoquant le courant mené par Bakounine au sein de la première internationale. Cette expression avait dans l'esprit de Marx une connotation fortement péjorative. Le terme d'anarcho-syndicalisme ne réapparaît en France qu'avec la création en 1926 de la C.G.T.S.R. Lorsque les fondateurs de cette centrale étaient encore à la C.G.T., ils se désignaient comme syndicalistes révolutionnaires. A sa création, la C.N.T. se référa à l'anarcho-syndicalisme. Au fil des années et des expériences historiques (11), l'anarcho-syndicalisme est devenu une doctrine et un courant du mouvement ouvrier à part entière. Il peut se distinguer du syndicalisme révolutionnaire par un refus de tout compromis avec l'État, le patronat et les partis politiques. Leur position s'exprime de manière beaucoup plus radicale que celle des militants qui se réclament du syndicalisme révolutionnaire tels que le groupe réuni autour de la revue *La Révolution Prolétarienne*. Les principes revendiqués par les anarcho-syndicalistes sont relativement proches de ceux que l'on retrouve dans la Charte d'Amiens, notamment celui de la grève générale insurrectionnelle, expropriatrice et révolutionnaire. L'anarcho-syndicalisme ne se distingue pas tant du syndicalisme révolutionnaire par ses principes, que par sa pratique qui traduit un radicalisme beaucoup plus prononcé. La principale différence, c'est une condamnation beaucoup plus explicite des partis politiques. Dans la Charte d'Amiens, le politique doit se trouver "*en dehors*" du syndicat, mais pour l'anarcho-syndicalisme, les partis politiques sont des adversaires (12). L'anarcho-syndicalisme n'est rien d'autre qu'un syndicalisme relié à l'anarchisme.

L'anarcho-syndicalisme représenté par la C.N.T. s'inscrit dans une continuité historique en se référant notamment aux expériences de l'entre-deux-guerres : celles des sections de l'A.I.T. Elle ne constitue pas une nouveauté en soi et n'est autre que

l'héritière de la C.G.T.S.R. L'idée qui se dégage des sections de l'A.I.T., c'est la nécessité de créer des centrales se réclamant spécifiquement de l'anarcho-syndicalisme, au risque de briser parfois l'unité syndicale. Ce courant anarcho-syndicaliste représenté par l'A.I.T. jugeait inutile de militer au sein des grandes centrales devenues à ses yeux réformistes et vain de chercher à construire une dynamique révolutionnaire en leur sein.

Il s'agit en effet de voir quelle est la spécificité de ce courant, tant dans le mouvement anarchiste que dans le mouvement syndical. Pour illustrer cette spécificité, nous montrerons en quoi l'anarcho-syndicalisme organisé dans une centrale qui se réclame spécifiquement de ce courant, donc en-dehors des grandes centrales et en opposition à celles-ci, est condamné de fait à voir ses effectifs limités. Nous étudierons également les débats théoriques qui déterminent l'évolution de l'organisation, expliquant son déclin ou sa progression. Ces débats portant sur la définition de la C. N.T. (est-ce une centrale syndicale anarchiste, une centrale syndicaliste révolutionnaire acceptant des non-anarchistes ?) ont des conséquences sur le problème de l'unité syndicale, sur les relations avec les autres centrales mais également sur le recrutement des adhérents. Ces problèmes de définition apparaissent également lors des débats sur les pratiques syndicales à adopter (faut-il se présenter aux élections professionnelles, quand on se réclame de l'anarchisme ou quand on dénonce la “collaboration de classe” ?).

Bref, il s'agit de montrer en quoi toute l'histoire de la C.N.T. a été déterminée par une problématique : comment lier la pratique syndicale à la doctrine anarcho-syndicaliste, en ne tombant ni dans le dogmatisme, ni dans le syndicalisme réformiste.

Nous avons découpé l'histoire de la C.N.T. en quatre périodes : trois sont rassemblées dans cette brochure. Nous verrons à travers une première période qui s'échelonne de 1945 au début des années 1950, comment la C.N.T., après avoir connu une rapide apogée, entame un déclin qui la conduit à l'isolement et à la marginalisation. La seconde période, qui va du début des années 1950 à 1973, correspond aux années noires de la C.N.T. Au cours de cette période elle cesse d'être progressivement une centrale syndicale française et devient la “section française de la C.N.T. espagnole”. Nous nous arrêterons sur les activités de la C.N.T. pendant cette période, mais aussi et surtout sur les analyses faites lors des évènements de mai 68 et les conséquences de ces évènements sur l'organisation. Ensuite la troisième période recouvre le processus de reconstruction de l'organisation débuté en 1973, jusqu'au début des années 90. En parallèle à ce processus de reconstruction, des problèmes internes apparaissent à partir de 1989. Ils donneront lieu à une scission au printemps 1993 ; scission due essentiellement à des conceptions différentes de l'anarcho-syndicalisme. Ces différentes conceptions feront l'objet d'une seconde brochure qui couvrira cette quatrième période.

I. Une courte apogée (1945 - années 1950)

Nous verrons dans cette première partie comment la C.N.T., après sa constitution, connaît une rapide apogée. Elle fut écourtée par des problèmes théoriques et pratiques qui divisèrent la C.N.T. Ces divisions affaiblirent fortement l'organisation et la plongèrent dans un isolement dont elle n'est pas parvenu à sortir.

1- DES DÉBUTS PROMETTEURS (1945-1949)

a) Les anarcho-syndicalistes dans la C.G.T. (1945-mai 1946)

Au sortir de la deuxième guerre mondiale, les anarcho-syndicalistes étaient entrés à la C.G.T. Les anciens adhérents à la C.G.T.-S.R., qui avait cessé d'exister pendant le conflit (13), dans un appel daté du 15 septembre 1944 adressé aux syndicalistes révolutionnaires, demandèrent en effet "*de faire, tous, l'**Unité Syndicale**, complète, totale, absolue, qui nous donnera dans ce pays une seule **Centrale Syndicale** : la C.G.T. ; dans le monde une seule Internationale dont peu importe son titre.*" (14). Ainsi, plutôt que de faire renaître une C.G.T.S.R., ses anciens adhérents ont préféré former la Fédération Syndicaliste Française (F.S.F.) afin de regrouper tous les syndicalistes révolutionnaires au sein de la C.G.T. Ils créèrent en même temps un journal, *L'Action syndicaliste*. Outre les anciens de la C.G.T.S.R., la F.S.F. était composée de jeunes issus de la résistance, tel que Raymond Beaulaton, ou bien encore d'espagnols en exil en France. L'importance de cette F.S.F. en terme d'adhérents est difficile à évaluer. Selon Aimé Capelle (15), on pouvait compter environ 2000 adhérents rien que sur Paris. Toujours selon Capelle, la F.S.F. aurait surtout été constituée par "*les copains des métaux*", et dans une moindre mesure par "*les copains du bâtiment*" qui avaient reconstitué le S.U.B. (Syndicat Unifié du Bâtiment, principal syndicat de la C.G.T.S.R.). Des sections F.S.F. se sont constituées à Paris, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Marseille, Lille, Saint-Nazaire. Une toute autre estimation de la F.S.F. est donnée par l'union locale de la C.N.T. de Bordeaux en novembre 1947 : "*La F.S.F. n'eut pas grand succès. Elle ne groupa jamais plus de quelques centaines d'adhérents, -presque tous anciens de la C.G.T.S.R.- et surtout elle n'eut aucune influence dans la C.G.T.*". On peut ainsi affirmer que la F.S.F. n'eut aucun poids au sein de la C.G.T., bien qu'il soit difficile d'évaluer précisément ses effectifs.

Si la F.S.F. semble être une tendance de la C.G.T., ses statuts sont assez flous et même proches de ceux d'une centrale : "*Article premier. -La Fédération Syndicaliste est organisée sur la base de groupes locaux intersyndicaux, ou, à défaut, de groupes régionaux. Dès que le nombre de leurs membres le permet, les groupes doivent cons-*

tituer des sections industrielles qui, elles-même, devront s'appuyer sur des sections d'ateliers, chantiers ou bureaux." (16). D'après cet article, il est donc possible de constituer dans une entreprise une section F.S.F. à côté d'une section C.G.T.



Pierre Besnard,
8 octobre 1886 -
19 février 1947.

L'article 2 montre également que la F.S.F. se présente comme une organisation à part entière plus que comme une tendance de la C.G.T. : "*Article 2. –Les adhérents des groupes peuvent être membres d'une Centrale Syndicale non adhérente à l'A.I.T.[…]*". Or, la F.S.F. est la seule section française de l'A.I.T. (selon les statuts de l'A.I.T., il ne peut y avoir qu'une seule section par pays). Elle se présente comme une organisation syndicale tout en autorisant ses membres à adhérer à une autre centrale. Elle ne s'affirme donc pas comme une tendance organisée de la C.G.T., bien qu'elle n'existe qu'au sein de cette dernière. L'objectif de la F.S.F. au sein de la C.G.T. n'était autre que de s'opposer à sa direction, et de diffuser les idées syndicalistes révolutionnaires. L'article fondamental des statuts de la F.S.F. présente un condensé du syndicalisme révolutionnaire. Apparaissent les thèmes de "*suppression du patronat, d'abolition du salariat et la disparition de l'État*". Elle vise l'instauration d'une société basée sur le "*communisme libre*". Il paraît d'ailleurs plus judicieux de parler d'anarcho-syndicalisme plutôt que de syndicalisme révolutionnaire. A la lecture des statuts, il est peu probable que la F.S.F. ait pu recruter les syndicalistes révolutionnaires regroupés autour de la revue *Révolution prolétarienne*. La F.S.F. affirme clairement son opposition aux partis politiques : "*Son action se déroule en dehors de celle de tous partis politiques et en opposition avec ceux-ci*" (article fondamental). Il est également ajouté qu'"*en aucune façon, ils (les adhérents de la F.S.F.) ne peuvent être membres de partis politiques*" (article 2).

Ces deux extraits montrent la nécessité de distinguer syndicalisme révolutionnaire et anarcho-syndicalisme (même si les anarcho-syndicalistes se désignent comme syndicalistes révolutionnaires). Pour les anarcho-syndicalistes, le syndicat se situe au-dessus du parti politique et s'oppose à ce dernier. En revanche, les syndicalistes révolutionnaires tels que Pierre Monatte estiment que le syndicat doit être indépendant du parti politique mais attribuent au parti un rôle révolutionnaire (cette distinction renvoie à l'opposition qui était apparue lors du congrès de la C.G.T.U. à Saint-Etienne en 1922, avec d'un côté la tendance anarcho-syndicaliste de Pierre Besnard et de l'autre la tendance syndicaliste révolutionnaire de Merrheim).

Pour diffuser ses idées anarcho-syndicalistes, la F.S.F. crée un périodique, *l'Action syndicaliste* (n°1, mars 1945). Dès le numéro 2 de l'*Action syndicaliste* (avril 1945) apparaît le thème de la "*grève générale insurrectionnelle et expropriatrice*". En lisant l'organe de la F.S.F., on comprend très clairement que les anarcho-

syndicalistes ont pour priorité de lutter contre les dirigeants de la C.G.T. accusés d'avoir trahi les principes du syndicalisme révolutionnaire, la lutte des classes et l'action directe. La F.S.F. s'opposa entre autres à la bataille de production encouragée par les dirigeants communistes de la C.G.T. Derrière cette opposition à la bataille de la production, apparaît l'opposition au thème d'intérêt général, contre lequel se battait déjà la C.G.T.-S.R. pendant l'entre deux guerres (pour les anarcho-syndicalistes, reconnaître l'existence d'un intérêt général revient à nier la lutte des classes). La F.S.F. s'insurgea à plusieurs reprises contre la modération revendicative de la direction cégétiste (présence des ministres communistes au gouvernement oblige). Elle soutint notamment la grève des rotativistes en janvier 1946 qui manifestaient un rejet de l'orientation confédérale. La F.S.F. protesta également face à la prise de position des dirigeants confédéraux lors des élections de 1945 : le soutien aux candidats de gauche était en effet considéré comme une trahison du principe de l'indépendance du syndicalisme à l'égard des partis politiques. Selon Roland Biard, les militants de la F.S.F. de Paris auraient rédigé un communiqué daté du 8 octobre 1945 appelant tous les syndicats et tous les syndiqués à s'insurger contre une telle attitude (17).

Parallèlement à cette F.S.F., les anarcho-syndicalistes ont contribué à la création des Comités de Défense Syndicalistes (C.D.S.). La F.S.F. ne pouvant recruter que des anarcho-syndicalistes compte-tenu de la rigidité de ses statuts, ceux-ci constituèrent ces C.D.S. avec l'aide d'autres tendances minoritaires de la C.G.T., notamment des trotskistes du P.C.I. (Parti Communiste Internationaliste, section française de la IVième internationale). Les C.D.S. étaient ouverts à tous ceux qui étaient opposés à la main-mise des communistes sur la C.G.T. Le secrétaire était Aimé Capelle (également à la F.S.F.). Selon son témoignage, des C.D.S. se seraient constitués à Toulouse, Marseille, Bordeaux, Angers et Lyon. Les C.D.S. publiaient un journal, *la Bataille syndicaliste*, faisant ainsi allusion à la C.G.T. d'avant 1914. Aimé Capelle avait également été nommé administrateur de *la Bataille syndicaliste*. Le contenu de ce journal était relativement proche de celui de *l'Action syndicaliste*, dans un souci de dénonciation de la direction cégétiste, et de défense du principe de l'indépendance du syndicalisme. Bien qu'ouvert à tous, ces C.D.S. semblent constitués principalement d'anarcho-syndicalistes de la F.S.F., deux postes de responsabilité étant attribués à un militant de la F.S.F., et *la Bataille syndicaliste* présentant de nombreux articles de Pierre Besnard. La prise en main de ces C.D.S. par les anarcho-syndicalistes se renforce d'autant plus qu'au début de novembre 1945, les trotskistes quittent ces comités. Cette rupture n'aurait pas eu lieu à propos de divergences idéologiques, mais de la question de l'adhésion ou non à ces C.D.S. de "*camarades qui ne seraient pas de la C.G.T. ou la quitteraient*" (18). Les anarcho-syndicalistes, majoritaires, refusaient l'obligation pour les membres des C.D.S. de rester à la C.G.T. quoi qu'il arrive. Les trotskistes, mis en minorité, quittèrent alors ces C.D.S. pour se regrouper autour d'une publication mensuelle, *Front Ouvrier* (19).

Ainsi il existait deux organisations anarcho-syndicalistes au sein de la C.G.T. : la F.S.F., composée uniquement d'anarcho-syndicalistes, et les C.D.S. dominés

par ces derniers. Leur travail d'opposition à la direction cégétiste fut brisée par la nette prédominance des communistes. C'est au congrès du congrès de la C.G.T. d'avril 1946 que la scission se montra inévitable. Lors de ce congrès on assista à un écrasement des minorités elles-mêmes divisées. Pour réduire ces minorités au silence, le bureau confédéral et la commission administrative de la C.G.T. ont imposé que seuls les syndicats d'au moins 5000 adhérents soient représentés directement au congrès. Les petits syndicats écartés seraient représentés indirectement par les grands. Ce sont les communistes qui détiennent la direction de ces grands syndicats. C'est donc avec une majorité d'environ 4/5 des voix que les communistes l'emportent à ce congrès. A la suite du congrès, *l'Action syndicaliste* du 1er mai 1946 reproche aux chefs de la minorité F.O., représentée par Léon Jouhaux, d'avoir accepté des postes de direction de la C.G.T. : "*Ils ont placé leur souci de conserver leurs fonctions au-dessus de leurs convictions personnelles et de leur honneur de militants*".


L'ACTION SYNDICALISTE

La C.G.T est morte, la C.G.T.U. lui succède

L'Action Syndicaliste, 1° mai 1946
« la CGT est morte,
la CGTU lui succède ».

Les nouveaux statuts votés lors de ce congrès mettent fin à la démocratie au sein de la C.G.T., mais également à son indépendance vis-à-vis du P.C.F. Pour la F. S.F., la C.G.T. "*n'est plus qu'un instrument d'oppression économique, au service d'un parti et d'un gouvernement communo-socialiste.[…] Elle ne sera plus la C.G. T. défendant les droits des travailleurs, orientant son action vers les fins traditionnelles du syndicalisme*". Le titre de ce numéro d'*Action syndicaliste* résume à lui seul la pensée de la F.S.F. : "*La C.G.T. est morte, la C.G.T.U. lui succède*" (20). Il devenait dès lors impossible pour les anarcho-syndicalistes de rester au sein de cette C.G.T.

L'unité syndicale dans la C.G.T., qui avait été souhaitée par les anciens de la C.G.T.S.R. dans leur appel du 15 septembre 1944, ne dura ainsi guère plus d'un an. Toujours dans ce même numéro, la F.S.F. annonce la conférence de mai pour constituer la C.N.T. Avant même qu'elle soit constituée, il est déjà décidé qu'elle adhérera à l'A.I.T., tout comme l'avait fait la F.S.F. (21). Il faut cependant noter que cette décision de quitter la C.G.T. ne faisait pas l'unanimité parmi les membres de la F.S. F. Aimé Capelle, par exemple, était favorable au fait de rester à la C.G.T. pour ne pas briser l'unité syndicale, mais aussi parce que l'échec de la C.G.T.S.R. était encore présent dans les esprits (22).

b) La constitution de la C.N.T. (mai 1946- décembre 1946)

La conférence de mai, appelée par la commission administrative de la F.S.F., se déroula sur deux jours : le samedi 4 mai se tinrent les séances avec pour unique ordre du jour le problème syndical (23), et le 5 mai les C.D.S. organisaient une conférence à laquelle étaient conviés tous ceux qui voulaient défendre l'indépendance syndicale et la liberté du syndicalisme. Lors de cette conférence, il fut donc décidé de dissoudre les C.D.S. et la F.S.F. pour créer la C.N.T. Les participants à cette conférence écrivirent un “aux travailleurs français”. On retrouve dans ce manifeste la thématique anarcho-syndicaliste et la dénonciation de la C.G.T. On peut supposer que Pierre Besnard a participé à sa rédaction, ou du moins l'a fortement influencée (24), dans la mesure où il est question de créer “*l'organisation de la Confédération générale des consommateurs*”. Ce désir d'organiser les consommateurs en parallèle d'une organisation des producteurs, le syndicat, est en effet un des points essentiels de la théorie de Pierre Besnard. On peut noter aussi la large place qu'accorde ce manifeste à la solidarité pour “*notre sœur, la Confédération Nationale du Travail d'Espagne, contrainte à l'exil par Franco.*”


L'Action Syndicaliste

AVEC LA C.N.T. RENAIT LE SYNDICALISME

LA C.N.T. EST NEE

SUS AUX DIVISEURS

RÉSOLUTION
de la Conférence nationale

L'action syndicaliste, premier juin 1946 « La CNT est née » .

Le siège de la C.N.T. fut (potentiellement) le même que celui de la F.S.F., au 22, rue Sainte-Marthe dans le dixième arrondissement de Paris (25). Il s'agissait d'un local prêté par Julien Toublet, un des fondateurs de la C.N.T. Dans l'attente du congrès constitutif qui devait se tenir les 7, 8 et 9 décembre 1946, l'activité de la commission administrative (C.A.) et du bureau confédéral (B.C.) consistait à faire connaître le plus largement possible la C.N.T. La C.A. se divisa en deux commissions: une commission de propagande composée de Aimé Capelle, Souchay, Jacquelin, Geuffroy, Dimanche, Marie Giraud et Eugène Juhel, et une commission d'organisation chargée d'établir une structure et de préparer le congrès. Frament, Snappe, Zwikel, Lentente, René Doussot et Julien Toublet (26) ont participé à cette commission. Si la naissance de la C.N.T. a été relativement bien relayée par la presse (publications de communiqués de presse ; Radio-Luxembourg informant de sa création à trois reprises ; venue “*de nombreux journalistes français et étrangers*” au siège de la C.N.T.), ce travail de propagande reste néanmoins limité en raison du manque de fonds. Le manifeste aux travailleurs français ne fut édité qu'à 1000 exemplaires, et seulement 60 000 tracts confédéraux ont été tirés, sans compter cependant les initiatives locales. L'*Action syndicaliste* parvient à être publié –difficilement- grâce aux fonds de la *Bataille syndicaliste* qui avait disparu après la

dissolution des C.D.S. Le journal reçoit d'ailleurs en soutien de la part des syndicats et d'individus, entre mai et novembre 1946, plus de 58 300 francs dont une bonne partie provient des syndicats S.U.B. et métaux de Paris (27). A ce matériel de propagande, il faut ajouter la propagande orale. Les membres du B.C. et de la C.A. tinrent en effet plusieurs réunions publiques dans la région parisienne ainsi qu'en province et dont le bilan fut positif. Les circulaires confédérales envoyées aux différents groupes témoignent d'un certain enthousiasme quant à l'avenir de la C.N.T. : "*Notre C.N.T. rencontre un succès inespéré qui dépasse largement tous les espoirs que nous avions fondés. […] de toutes parts […] de tous les milieux affluent des demandes de renseignement ou d'adhésion*". (28)

Selon Aimé Capelle, "*il y avait la queue*" devant le siège, "*les gars venaient se renseigner*". Pour satisfaire cet "*afflux*", la C.A. désigna deux permanents, Capelle et Juhel. Ce dernier fit aussi état dans son rapport du problème de pénurie de cartes confédérales du fait des nombreuses demandes d'adhésion. Si cet enthousiasme se retrouve dans les témoignages et les archives confédérales, il est cependant difficile de mesurer la réalité de ce succès. Un rapport rédigé par l'union locale de Bordeaux à l'occasion du congrès de 1949, contredit ce succès : "*En mai 1946, la F.S.F. se déclare constituée en Confédération Nationale du Travail. Le fait passa à peu près inaperçu parce que la F.S.F. n'avait pas su prendre place dans la C.G.T.*". Cette remarque semble excessive tout comme pouvait l'être l'enthousiasme de la C. A. Il est en revanche certain que la naissance de la C.N.T. ait suscité un intérêt, une curiosité chez les travailleurs. En effet, le journal *Force Ouvrière*, de la tendance du même nom, du 23 mai 1946, relate cet intérêt des travailleurs pour la C.N.T. : "*Certains de nos correspondants se sont émus de divers communiqués parus dans la presse et consacrant la naissance de la nouvelle centrale syndicale, la Confédération Nationale du Travail […]*".


L'Action Syndicaliste

La C. N. T. est définitivement constituée

Oui ! nous sommes Fédéralistes

NOTRE CONGRÈS

AUX CAMARADES DU C. E. T. E. S.

L'action syndicaliste, 25 décembre 1946 « La CNT est définitivement constituée ».

Or si cet intérêt pour la C.N.T. fut réel et s'il y eut de nombreuses adhésions, il faut cependant noter que celles-ci étaient parfois des erreurs dues à un manque d'information sur ce qu'était la C.N.T. Aimé Capelle, dans son témoignage, affirmait à ce propos que certaines demandes d'adhésions venaient d'adhérents d'une C.N.T. qui avait existé avant la guerre et qui "*était une organisation de jaunes*", ou bien encore des individus exclus de la C.G.T. pour avoir participé à la Charte du Travail sous Vichy. Ces syndicalistes n'adhérèrent bien entendu jamais à la C.N.T. et créèrent par

la suite la Confédération du Travail Indépendante dont l'organe était *Travail et Liberté*.

Après sept mois d'organisation, de structuration, se déroule le congrès constitutif de la C.N.T. tenu à Paris, à la salle Susset dans le dixième arrondissement, les 7-8 et 9 décembre. Les différents rapporteurs pour ce congrès sont Eugène Juhel pour l'activité de la C.A. et du B.C., René Doussot pour la trésorerie, Pierre Besnard pour la "*Charte du syndicalisme révolutionnaire*" et l'A.I.T., Jacquelin pour les salaires et la durée du travail et enfin Bezard pour la question agraire. Le congrès est peu important en soi. Il ne fait qu'officialiser l'existence de la C.N.T. Il est cependant nécessaire de s'arrêter sur la Charte du syndicalisme révolutionnaire, dite "de Paris", étant donné qu'elle définit l'orientation de la C.N.T., sa nature et ses rapports avec les autres organisations ouvrières. Cette Charte de Paris n'est en réalité qu'une copie conforme de la Charte de Lyon de la C.G.T.-S.R (29). Cette copie confirme l'idée que la C.N.T. n'est que la continuité de la C.G.T.S.R. Pour autant, dans cette charte, il n'est pas fait référence à la C.G.T.S.R. et à sa charte de Lyon mais à la charte d'Amiens. Si "*la C.N.T. est la continuation de la C.G.T. de 1906*" (30), c'est-à-dire qu'elle se réclame de la charte d'Amiens, la charte de Paris renforce néanmoins l'hostilité du syndicalisme à l'égard des partis politiques et ne se limite pas à la simple notion d'indépendance du syndicalisme. En outre, la C.N.T., qui se présente comme la seule véritable organisation révolutionnaire, refuse l'unité avec les autres organisations syndicales sur le terrain révolutionnaire : "*[...] il est indéniable que toute conjugaison de ces mêmes forces pour une lutte révolutionnaire apparaît inutile et vaine en raison de l'opposition fondamentale des buts que se sont assignées les diverses factions du syndicalisme*".

Elle reconnaît en revanche la possibilité de réunir les différentes organisations syndicales "*dans une action corporative*", "*sur le terrain de l'action quotidienne*" ; autrement dit, la C.N.T. se prononce pour l'unité à la base, mais contre l'unité au sommet (31). Autre point important de cette charte, c'est celui sur la "collaboration de classe" : "*condamnant la "collaboration des classes" et le "syndicalisme d'intérêt général", [...], le Congrès précise que la collaboration des classes est caractérisée par le fait de participer, dans des organismes réunissant des représentants des ouvriers, des patrons ou de l'État, à l'étude en commun des problèmes économiques dont la solution apportée ne saurait que prolonger, en la renforçant, l'existence du régime actuel*".

Ce passage présente une sorte de consensus entre ceux qui sont pour les différentes élections professionnelles (délégués du personnel, comités d'entreprises) et ceux qui y sont opposés. Le fait de préciser "*...à l'étude en commun des problèmes économiques...*" permet ainsi aux partisans de ces élections de s'y présenter puisqu'elles sont censées défendre les travailleurs. Ce point de la charte limite par cette précision la collaboration de classes aux organismes tels que le Bureau International du Travail, ou aux discussions sur les conventions collectives nationales. Malgré la

liberté laissée aux syndicats de se présenter à ces élections professionnelles, les organismes tels que les Comités d'entreprises sont condamnés.

En ce qui concerne l'organisation, déterminée par les statuts, la C.N.T. réunit les syndicats en congrès tous les deux ans. Pendant cette période, elle est administrée par une Commission administrative et par le Bureau confédéral qui s'occupe entre autres de la gestion du nouvel organe, le *Combat Syndicaliste* (n°1, avril 1947). Dans l'attente du congrès, les unions régionales et les fédérations se réunissent en comité confédéral national (C.C.N.). Ses statuts ont surtout un intérêt dans la mesure où ils rendent impossible une éventuelle prise de pouvoir au sein de l'organisation. Le Bureau Confédéral qui "*est l'agent d'exécution et de liaison de la C.N.T.*", selon les statuts, ne peut en effet dépasser le rôle qui lui est attribué. S'il cherchait à imposer une quelconque ligne politique, "*il peut être suspendu par un C.C.N.*". Ce C.C.N. consistant à réunir les Unions Régionales, un groupe qui chercherait à prendre le pouvoir devrait alors avoir conquis toutes les régions. La volonté de rendre impossible une prise de pouvoir est également affirmée par ce principe que "*chaque Syndicat représenté au Congrès dispose d'une voix*" quelque soit son nombre d'adhérents. Il ne suffit donc pas de conquérir les gros syndicats qui disposeraient de plusieurs voix pour avoir le pouvoir au sein de la C.N.T.

Pendant cette première année d'existence, la C.N.T. s'est consacrée principalement à son organisation, à sa structuration. Il faut attendre l'année suivante pour qu'elle connaisse une activité réellement syndicale, lui permettant de se développer.

c) Une croissance rapide (1947-1949)

Dès son congrès, la C.N.T. met en place une structure confédérale composée de sections d'entreprises, de fédérations, d'unions locales et d'unions régionales. Celles-ci montrent d'ailleurs que la C.N.T. est implantée sur tout le territoire national puisqu'elles sont au nombre de 22. Sur le plan géographique, la C.N.T. semble principalement implantée dans les régions parisienne, bordelaise et Midi-Pyrénées. Les soixante-trois syndicats représentés au deuxième congrès confédéral sont répartis sur trente-trois villes, dont treize dans le sud. A Paris, où la C.N.T. s'est le plus développé, on compte une douzaine de syndicats (32). A ce même congrès, les principales villes après Paris, à savoir Bordeaux, Toulouse et Marseille comptent respectivement sept, cinq et quatre syndicats. Si dans quelques régions la C.N.T. connaît une solide implantation, son existence est en revanche éphémère dans certaines localités. Cela est parfois dû au fait que ces unions locales ont été créées par des exilés espagnols comme par exemple à Alger (33) et à Tours. Mais l'absence d'adhérents français a fait que ces espagnols ne purent continuer à animer seuls ces sections avec le risque d'expulsion.

Sur le plan professionnel, ce sont les secteurs des métaux, du bâtiment et des cheminots qui ont connu le plus grand développement. Toujours à ce congrès, sont représentés douze syndicats des métaux, dix du bâtiment et cinq de cheminots (les six

de Paris étant considérés comme un). Ces trois secteurs ont d'ailleurs chacun leur presse. La Fédération des Travailleurs du Rail (F.T.R.) dispose du *Rail enchaîné* (34) (n°1, février 1947). Entre 1947 et 1949, Raymond Beaulaton est secrétaire de la F.T.R. et de l'I.T.R. (Internationale des Travailleurs du Rail, affiliée à l'A.I.T.). Selon Beaulaton (35), cette fédération aurait été la plus importante. Lors du conseil national de la F.T.R., le 16 mai 1948 à Paris, 110 syndicats sont représentés, chiffre qui serait encore inférieur à la réalité si l'on en croit le compte-rendu : "*[…] s'étonne de ne voir que 110 syndicats représentés [...]*". La fédération industrielle des métaux dispose quant à elle d'un organe trimestriel, *C.N.T.-Métallurgie*. En réalité, cet organe fédéral est soutenu par le syndicat industriel des métaux de la région parisienne (S.I.M.R.P.) qui est le principal syndicat de cette fédération. Le S.I.M.R.P. publie aussi un périodique, *Action directe* (n°1, avril 1947). Les secrétaires de cette fédération entre 1947 et 1950 sont successivement Jacquelin, Edouard Rotot et Rabret. Outre ces trois responsables, on peut également citer René Doussot, Le Bot et Maurice Joyeux qui appartiennent au conseil syndical des métaux. Enfin, la troisième fédération, celle du bâtiment, ne publie pas de journal confédéral. Seul le S.U.B. de Paris sort un bulletin, *S.U.B.*, "mensuel du Syndicat Unifié du Bâtiment et des travaux publics de la région parisienne" (n°1, avril 1948). En 1950, ce journal n'est plus qu'un supplément du *Combat syndicaliste*. Si la C.N.T. a pu s'implanter dans certains secteurs professionnels, il faut préciser en revanche que de nombreux syndicats ne sont que des unions locales désignées comme telles ou comme intersyndicales et syndicats intercorporatifs. Ces syndicats interprofessionnels sont au nombre de douze lors du congrès de 1948.

Cette implantation géographique et professionnelle ne permet pas pour autant d'évaluer les effectifs de la C.N.T. S'ils sont importants, il est en revanche excessif d'évaluer ses adhérents à 100 000 en 1947 et 200 000 pour 1948 (36). Ces évaluations sont dues au "bluff" du bureau confédéral : "*Le bureau confédéral est l'initiateur d'une politique de bluff […]. Exemple : le sous-secrétariat de l'A.I.T. […] a envoyé à l'A.I.T. un rapport officiel, dont JACQUELIN a reconnu être l'inspiration, et qui déclare officiellement que la C.N.T. dépasse 25000 adhérents pour la seule région parisienne. De tels procédés sont inacceptables et dangereux*" (37). Une autre évaluation, celle de Hamelet (38) semble plus réaliste : entre 45 000 et 125 000. Si les adhérents se comptent en milliers, il est probable que de nombreuses adhésions ne furent que passagères. Prenons l'exemple de la sixième U.R. (Midi-Pyrénées). Différents courriers ou compte-rendus de congrès régionaux témoignent de plusieurs milliers d'adhérents. En 1947, dans une lettre adressée à Mirande, secrétaire de cette U.R., l'U.L. de Carcassonne écrit ceci : "*Cher camarade, comme suite à nos conférences tenues à Carcassonne, j'ai l'avantage de te demander 500 cartes […]. Veuille noter que ce chiffre est inférieur à nos effectifs et que nous comptons d'ores et déjà sur 3000 cartes pour 1947*".

Ces adhésions ne témoignent pas de convictions anarcho-syndicalistes, elles

correspondent plus à un “feu de paille” et sont de courtes durées. Ces 3000 adhérents potentiels ne se retrouvent d’ailleurs pas l’année suivante. En effet, lors du troisième congrès de la 6ème U.R. tenu à Perpignan, le 19 décembre 1948, le rapport de la trésorerie fait état de 5400 cartes dont 4530 rien que pour le syndicat du bâtiment de Toulouse (39). Ces deux indices montrent bien que les effectifs de la C.N.T. ne sont pas continus.

Les adhérents venus à la C.N.T. sont certainement des syndicalistes déçus par la C.G.T. Comme le note Xavier Frolan (40), “*en 1946, un militant de gauche n’a le choix qu’entre deux organisations pour se syndiquer: la C.G.T.-de plus en plus prise en main par le P.C.- et la C.N.T. ! Tous ceux qui sont allergiques au P.C. […] ont tendance à rejoindre la C.N.T.*”. Ces adhérents ne sont pas venus à la C.N.T. par adhésion aux idées anarcho-syndicalistes, mais par un anti-communisme d’une part, et d’autre part parce que la C.N.T. est la seule centrale à ne pas modérer ses revendications qui sont principalement le retour à la semaine des 40 heures dans un premier temps puis l’opposition à la prime au rendement et “*attribution aux travailleurs d’un ravitaillement réellement vital*”, propositions qui sont à cette période relativement bien reçues.

Ces nombreuses adhésions peuvent également trouver leur explication dans le climat social de 1947, année qui connut de nombreuses grèves auxquelles la C.N.T. a parfois participé. Les secteurs où l'on trouve des traces de la participation de la C. N.T. sont essentiellement ceux de la métallurgie et des cheminots. Dans la métallurgie, on peut noter les grèves aux usines U.N.I.C. en juin à Puteaux (41) (Hauts-de-Seine), mais surtout celle de la Régie Renault en avril. Selon un article du *Mouvement social* (42), la C.N.T. aurait été absente lors de cette grève. Elle se serait implantée à la R.N.U. R. seulement en novembre pour “*faire un peu de publicité sur son syndicat*”. L’auteur de cet article ne s’appuie que sur les archives de la R.N.U.R. qui



Grève à Renault en 1947, tract de la CGT anti-CNT : « Le complot a été brisé » (!).

C.G.T. **Syndicat des Métaux** F.S.

82, Rue Yves-Kermen

LUNDI 19 MAI 1947

LE COMPLOT A ÉTÉ BRISÉ !

— UNIS, NOUS IRONS A DE NOUVELLES VICTOIRES —

NOUS RESTERONS PLUS UNIS QUE JAMAIS.

Renforçons nos Sections Syndicales, arme de défense de nos intérêts !

Vive la Section Syndicale de la Régie Renault !

ADHÉREZ AU SYNDICAT DES MÉTAUX

témoignent en effet d'un dépôt de statuts pour créer un syndicat C.N.T. à la direction le 4 novembre par Rotot, secrétaire du S.I.M.R.P. Or dans *Action directe* de mai 1947 un article relate au contraire l'action de la C.N.T. pendant la grève d'avril. S'il n'existait pas en avril de syndicat C.N.T. en terme de statut à la R.N.U.R., les syndiqués C.N.T. travaillant dans cette usine ont en revanche participé à la grève avec comme mot d'ordre "*unité d'action encore plus parfaite*" tout en dénonçant le caractère politique de la C.G.T. liée au P.C.F.

La C.N.T a également participé aux grèves des cheminots de juin. Cette grève est née avec des arrêts de travail à Villeneuve-Saint-Georges où les "*ouvriers qui n'avaient pas pu se procurer le pain pour leur casse-croûte eurent décidé de cesser le travail*" (43). Si Vincent Auriol a vu dans ces arrêts de travail spontanés l'action souterraine de militants anarchistes (44), cette suspicion paraît justifiée. On peut en effet penser que la C.N.T. est l'instigatrice de la grève. Cette hypothèse se vérifie si l'on prend en compte les témoignages de Raymond Beaulaton : "*A l'été 1947, sous l'impulsion du petit syndicat C.N.T., les cheminots de Villeneuve-Saint-Georges se mettent en grève, grève qui devait rapidement s'étendre à tout le pays.*" Cependant, il paraît difficile d'expliquer l'ampleur du mouvement par la seule action de la C.N. T. Cette ampleur tient plus au fait que "*des cheminots de plus en plus nombreux se soient lassés de l'attitude attentiste de la C.G.T., qui a soutenu les exhortations gouvernementales en faveur de la production [...]*" (45). La F.T.R. fit l'éloge de cette grève dans le *Combat syndicaliste* (46) et félicita l'action spontanée des cheminots qui ne se sont pas préoccupés des "*bonzes et fonctionnaires cégétistes*". Dans ce même numéro, la F.T.R. dénonce aussi la tentative des communistes de politiser la grève : "*Un des faits les plus caractéristiques de la grève des cheminots est l'attitude des politiciens, communistes et socialistes. Les premiers ne sont pas pour la grève. Ils étaient contre, en apparence du moins. Au fond, ils sont bien contents qu'elle gêne le gouvernement Ramadier. Ils espèrent même qu'elle servira à le jeter bas. Ils désirent l'exploiter dans les coulisses.*"

Cette dénonciation de la politisation de la grève réapparaît lors des grandes grèves de novembre. Alors que la grève continuait à s'étendre pour devenir quasi-générale les 28 et 29 novembre, les cheminots de la C.N.T. signèrent avec la C.F.T. C., la C.G.C., le C.A.S. et le S.P.I.D. une déclaration commune pour protester contre l'utilisation à des fins politiques du mécontentement des cheminots et réclamer la liberté du travail. La C.N.T., au niveau confédéral, avait déjà pris position contre la grève politique avant que le mouvement ne prenne cette ampleur. En effet, dans une circulaire confédérale datée du 20 novembre 1947, le B.C. et la C.A. expliquaient les objectifs politiques de ces grèves pour la C.G.T. et le P.C.F. Elle ne s'oppose pas à la grève en tant que telle mais à sa politisation. Le mouvement de grève étant largement suivi par les cheminots, la C.N.T. se devait de nuancer ses propos afin de ne pas apparaître comme un syndicat de "jaunes". Cette nuance se retrouve dans un tract signé avec F.O. (qui est encore une tendance de la C.G.T.), C.F.T.C. et la Fédération syn-

dicaliste des P.T.T. ayant pour mot d'ordre "*OUI à la grève revendicative, NON pour l'agitation politique*".

Si la C.N.T. parvient à s'implanter dans certains domaines, cela tient certainement plus à ses activités là où elle est implantée qu'à son discours jusqu'au-boutiste, refusant tout compromis.

d) Un discours radical

Les contenus des revendications et des mots d'ordres de la C.N.T. sont assez originaux dans la mesure où tout ce qui est considéré comme des acquis sociaux pour les travailleurs est rejeté par la C.N.T. Qu'il s'agisse des conventions collectives, de l'institution des comités d'entreprises ou bien encore de la création de la sécurité sociale, toutes ces réformes sont perçues comme des moyens pour l'État et le patronat d'intégrer les organisations syndicales dans leurs organismes de "collaboration de classes", et qui en conséquence freinent toutes actions revendicatives.

Commençons par les conventions collectives. Ces dernières limiteraient toute action revendicative des travailleurs puisqu'elles résultent des négociations entre l'État, le patronat et les organisations syndicales. Étant le fruit de négociations au sommet, les conventions collectives échappent donc au contrôle de la base. A ces conventions collectives, la C.N.T. préférait "*les conventions particulières*", c'est-à-dire des conventions propres à chaque entreprise. Ces conventions particulières étaient pour la C.N.T. "*la conclusion d'un épisode restreint de la lutte des classes, sa matérialisation*" (47). Les différentes situations engendrées par des conventions propres aux entreprises, permettaient selon la C.N.T., de stimuler l'action ouvrière dans une entreprise pour atteindre une meilleure situation existant ailleurs. Ces différentes luttes constituent une "*auto-éducation révolutionnaire des travailleurs*" (48). Le principal reproche que la C.N.T. adresse à ces conventions collectives, c'est qu'elles freinent la capacité révolutionnaire des travailleurs. Elles détournent ces derniers de l'action revendicative, dont la grève en est la manifestation, en intégrant les syndicats à la table des négociations. Or, pour la C.N.T., ces négociations autour des conventions collectives ne sont ni plus ni moins qu'une abdication des organisations syndicales face au patronat et à l'État. Dans l'esprit de la C.N.T. il est impossible de se dire révolutionnaire et d'accepter en même temps de négocier. Ces négociations représentent aux yeux des militants anarcho-syndicalistes la négation de la lutte des classes. Les conventions "*n'ont pour but que la pérennité du régime capitaliste*" (49), dans la mesure où elles légitiment le profit en fixant une parité entre ce dernier et les salaires.

L'autre réforme qui vise à limiter une hypothétique poussée révolutionnaire des travailleurs est l'institution des comités d'entreprises. Ces comités d'entreprises ne sont pour la C.N.T. qu'un instrument pour intégrer les syndicats à la gestion de l'entreprise. Or, dans une économie capitaliste, participer à la gestion d'une entreprise qui tire son profit du travail salarié traduit aux yeux de la C.N.T. la "collaboration de clas-

ses". Par ailleurs, puisque les délégués au comité d'entreprise n'ont aucun pouvoir décisionnel, ils ne servent à rien, sinon à leurrer les travailleurs. Seules l'action directe et la grève peuvent exercer une pression sur l'employeur. Dans son article intitulé "*A bas les comités d'entreprises !*" (50), Henri Bouyé résume la vision de la C.N.T. : "*Il n'y a pas de demi-mesures : ou bien la transformation sociale est réalisable par étapes, et alors le Comité d'Entreprise pourrait être une bonne chose, il faudrait y entrer. Ou bien, tout compromis avec la bourgeoisie possédante et l'État retarde cette transformation, et la Révolution demeure la seule voie de libération pour le peuple. Le syndicalisme révolutionnaire ne saurait emprunter une autre voie que cette dernière. Les militants n'iront pas se pourrir dans des organismes dont la constitution, en fin de compte, prolonge la durée d'une exploitation du travail à laquelle ils font la guerre.*". Cependant, au congrès de 1950, la participation aux Comités d'Entreprises est tolérée. Le congrès se prononce en effet pour une "*participation circonstancielle laissée au contrôle des U.L.*" (51). Toujours à ce congrès, la C.N.T. se prononce par ailleurs pour la participation aux élections de délégués du personnel, ces élections ne constituant pas pour autant un but en soi et la participation à celles-ci ne devant donc pas être systématiques. Il est à noter enfin que dans les articles relatifs à ces comités d'entreprise il n'est jamais fait allusion aux comités mixtes à la production ou comités de gestion qui se sont instaurés à la Libération (52), excepté un article consacré aux Usines Berliet (53). Les Usines Berliet ont été une des principales usines où a été établi un comité de gestion (54). Or, dans cet article, la C.N.T. (55) nie l'idée selon laquelle il y aurait eu une gestion ouvrière. Le silence de la C.N.T. sur les autres expériences de comités de gestion pourrait s'expliquer par sa critique du modèle des Usines Berliet. Il est en effet possible que sa critique de ce modèle se généralise à tous les autres (56).



LE COMBAT SYNDICALISTE

GRÈVES DE LA CHAUSSURE à CARCASSONN
et du bâtiment à Marseill

A BAS LA LOI
que les tenants de l'Etat et les valets du capitalisme veulent imposer aux travailleurs

Les Conventions Collectives sont l'occasion d'une manœuvre d'envergure contre le droit de grève

NOVEMBRE

QUARANTE ANNÉE
DE CONVENTIONS COLLECTIVES EN SUÈ

HIÉRARCHIE TECHNIQUE ET ÉGALITÉ

LA NOUVELLE INTERNATIONALE SYNDICALE

Le combat syndicaliste, 21 janvier 1950 « les conventions collectives sont l'occasion d'une manœuvre d'envergure contre le droit de grève ».

Enfin, la dernière et principale réforme de l'après-guerre à laquelle s'oppose la C.N.T., est la création de la sécurité sociale. En la critiquant, la C.N.T. se distingue des autres organisations ouvrières pour qui la sécurité sociale est une manifestation de la solidarité entre les travailleurs. Elle refuse l'intervention de l'État dans la gestion des caisses : celles-ci ne doivent être gérées que par les travailleurs. La C.N.T.

s'oppose également à l'idée que les travailleurs devraient cotiser à ces caisses, ces cotisations devant être pour elle à la charge des employeurs.

L'attitude de la C.N.T. à l'égard de ces réformes témoigne de son refus de tout compromis avec l'État et le patronat. Elle adopte un discours radical qui exclut toute possibilité d'entente. Ce discours s'inscrit dans la continuité du rejet de l'idée d'intérêt général, qui sous-entend la possibilité, par le biais de négociations, de satisfaire les intérêts des employeurs et des travailleurs. Ces différentes réformes ne représentent donc en rien une amélioration ou un acquis social pour les travailleurs. Si la C.N.T. rejette ces réformes, elle n'oublie pas pour autant que le syndicalisme doit œuvrer quotidiennement pour l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. Elle se positionne en effet pour le retour immédiat aux quarante heures (les horaires hebdomadaires pouvant atteindre parfois les cinquante heures, voire plus), et pour la semaine de trente heures un second temps ; pour une hausse des salaires, mais une hausse qui doit être uniforme, c'est-à-dire qui ne doit pas établir de hiérarchie entre les travailleurs. La hiérarchie des salaires est aussi un thème combattu par la C.N.T. Non seulement, elle est un facteur de division, mais d'un point de vue économique elle provoque une baisse du pouvoir d'achat des plus pauvres, suite à la hausse des salaires d'une partie des travailleurs qui engendre une hausse des prix. Cette hiérarchisation des salaires est un moyen de hiérarchiser les emplois entre eux. Or, selon les anarcho-syndicalistes, la hiérarchisation des emplois ne repose sur aucun critère. C'est dans cette logique que la C.N.T. réclame l'égalité économique qui ne peut se réaliser dans l'immédiat que par “*des augmentations uniformes en fonction de l’indice des prix*” (57).

Dans la mesure où, pour la C.N.T., le climat social de la fin des années quarante peut basculer à tout moment en crise révolutionnaire, la participation des autres syndicats à ces organismes constitue une capitulation et une trahison des buts poursuivis par le syndicalisme révolutionnaire tels qu'ils sont inscrits dans la charte d'Amiens, à savoir l'expropriation du capitalisme et la prise en main des moyens de production par la grève générale.

Malgré son discours radical, la C.N.T., dès sa création, a su s'implanter dans le champ syndical français, en sachant profiter du climat social, et de la situation syndicale puisqu'elle était la seule centrale syndicale révolutionnaire en dehors de la C.G.T. Elle espérait d'ailleurs –compte tenu de cette situation- attirer à elle les syndicats autonomes. Mais la naissance de la C.G.T.-F.O. changea la donne et posa à nouveau le délicat problème de l'unité syndicale.

2- Unité syndicale ou unité des syndicalistes révolutionnaires ?

(1946-1950)

Il est important de consacrer une partie à ce thème de l'unité syndicale, dans la mesure où il anima la vie confédérale dès 1947 et plus particulièrement à partir de la fin de 1948. Le problème de l'unité syndicale se pose à la C.N.T. dans un premier temps avec les syndicats autonomes qu'elle espère intégrer. Mais la création de Force Ouvrière mit fin aux espoirs de la C.N.T. : elle étendra le problème de l'unité syndicale à tous les syndicalistes hostiles à la C.G.T. et se réclamant de l'indépendance du syndicalisme. Nous verrons alors que l'unité provoqua au sein de la C.N.T. des divergences théoriques, aboutissant même à des exclusions.

a) Rapports entre la C.N.T. et les autonomes (1947-1948)

Les syndicats autonomes se sont créés pour les mêmes raisons que la C.N.T. : ils refusaient la main-mise des communistes sur la C.G.T. Mais au lieu de se confédérer, ces syndicats ont préféré l'autonomie. Les principaux syndicats autonomes sont la Fédération syndicaliste des P.T.T. dirigée par Mourguès, le Comité d'action syndicaliste (C.A.S.) des cheminots créé en juillet 1947 avec Laurent, et le C.A.S. des métaux mené par Racine.

Le Comité Confédéral National (C.C.N.) du 2 novembre 1947 avait mandaté les membres du B.C. pour engager des pourparlers avec les autonomes. Ces entrevues n'aboutirent jamais à une adhésion de ces syndicats à la C.N.T. Selon l'U.L. de Bordeaux, "*l'échec fut total*" (58). En effet, lors de la dernière entrevue avec la fédération syndicaliste des P.T.T., le 24 décembre 1947, celle-ci déclare qu'elle a donné son adhésion à F.O. Toujours dans ce même mois, le B.C. rencontra les représentants de la fédération autonome des cheminots ; rencontre qui n'aboutit à aucun résultat. Le seul fait positif serait une déclaration commune entre les représentants du syndicat C.N.T. des métaux, Rotot, Salembier et Coutelle, et ceux du C.A.S. des métaux, Kléhamer, Racine et Juliot, réunis le 24 décembre (59). Dans un communiqué, ces représentants déclarent que "*les délégués décident de consulter leurs organisations propres en vue de constituer un comité de coordination pour préparer et réaliser l'unité organique*". Or cette unité organique ne se réalisa jamais. Le B.C. avait cependant tenté de renouveler les pourparlers avec le syndicat autonomes des métaux de Paris, au mois de juillet 1948, mais "*les relations sont en sommeil*" (60). Il semble bien que la scission de décembre 1947 qui donne naissance à la C.G.T.F.O. (bien que son congrès constitutif n'ait lieu qu'en avril 1948) ait encouragé la C.N.T. à multiplier les pourparlers avec les autonomes.

La conclusion de ces différentes entrevues est que ces syndicats autonomes ne veulent pas adhérer à la C.N.T. Ils préfèrent entrer à F.O. et demandent d'ailleurs à la C.N.T. de faire comme eux. Lors d'une entrevue qui eut lieu le 2 janvier 1948 entre la

C.N.T. représentée par Jacquelin, Juhel, Snappe et Fontenis, et les autonomes Hervé, Juliot et Racine, ces derniers déclarèrent qu'"*ils avaient la ferme intention de faire du syndicalisme révolutionnaire dans leur organisation, et qu'ils espéraient bien faire éclater la nouvelle centrale, et ils nous demandèrent de nous joindre à eux dans F.O. pour les aider dans cette tâche*" (61). L'objectif des autonomes, du moins ceux des métaux, était de constituer, avec la C.N.T., un pôle syndicaliste révolutionnaire au sein de la nouvelle C.G.T.-F.O. qui proposait une unité syndicale englobant la C.N.T. (62). A cette proposition, les représentants de la C.N.T. répondirent en se référant à la charte de Paris qu'ils ne pouvaient "*entretenir des relations, avec d'autres confédérations, et encore moins apporter notre appui à la création d'une autre centrale ouvrière*". Dans cette circulaire confédérale, le B.C. et la C.A. sont également persuadés que "*d'ici le congrès de F.O., beaucoup d'autonomes seront menés à se diriger non vers un syndicalisme de réformistes bureaucratiques, mais bien vers la C.N.T. qui restera la seule centrale du syndicalisme révolutionnaire*". La réalité étant toute autre, la C.N.T. dut se résigner à modérer ses propos.

Le 19 juin 1948, la C.N.T. se réunit avec des autonomes et des membres de F. O., et ils décidèrent "*de constituer un comité de coordination qui serait chargé de préparer une conférence nationale d'unité syndicaliste*" (63). Par la suite, la C.N.T. opta lors de son C.C.N. tenu les 28 et 29 août 1948, pour la création de "d'action" mais uniquement sur le plan de l'entreprise. Il s'agit de reprendre l'idée de la charte de Paris, à savoir l'unité à la base et non au sommet. Le deuxième congrès confédéral tenu à Toulouse les 24, 25 et 26 septembre 1948 s'inscrit dans la continuité du C.C.N. et invite "*les organisations de bases […] à former un comité de coordination avec ces syndicats (les syndicats autonomes)*". Cependant, la manière dont la C.N.T. pose la question du regroupement syndical peut paraître ambiguë pour les autres organisations syndicales. Nous reproduisons ici l'"appel au regroupement syndical" voté à ce congrès : "*Le 2ème congrès de la C.N.T. considérant les difficultés de l'heure et la confusion existant dans tous les milieux syndicaux, appelle tous les travailleurs à se réunir dans une centrale affirmant comme base essentielle la conception de la lutte des classes avec, comme base d'action directe, pour la disparition du salariat et du patronat et la substitution des organismes syndicaux aux organismes d'Etat, (le 2ème congrès) s'adresse spécialement à tous les syndicats autonomes et minorités syndicales d'accord avec ces principes et finalités, pour se réunir à la C.N.T. pour la constitution de cette centrale*".

Cet appel au regroupement syndical est en réalité un appel au regroupement des syndicalistes révolutionnaires. La C.N.T. se considérant comme la seule centrale syndicaliste révolutionnaire, elle suggère ainsi que la place des syndicalistes révolutionnaires ne peut être qu'à la C.N.T. Il s'agit donc un appel aux syndicalistes révolutionnaires pour qu'ils adhèrent à la C.N.T.

Cette position de la C.N.T., premier pas vers son isolement, est un des obstacles au regroupement syndical qui était l'objectif du Cartel d'Unité d'Action Syndicaliste.

b) Le Cartel d'Unité d'Action Syndicaliste (1948-1950)

Le comité national de coordination des syndicats autonomes avait appelé à une conférence nationale sur le thème du regroupement syndical, les 20 et 21 novembre 1948. La C.N.T. était représentée par Edouard Rotot et Maurice Joyeux. Étaient également présents à cette conférence la minorité F.O. représentée par Le Bourre, la tendance trotskiste de l'Unité Syndicale avec Pierre Lambert et l'École Émancipée, tendance de la F.E.N. Dans le compte-rendu de cette conférence, Rotot et Joyeux dénoncent tout d'abord la tendance de certains autonomes, notamment Racine, à faire l'éloge de l'association capital-travail. Ils estiment par ailleurs que la majorité des autonomes est "*naïve*", "*inculte aux idées progressistes*", ou bien encore que bon nombre d'entre eux sont des partisans de de Gaulle tel que Clément du syndicat autonome du métro. Le bilan que dresse la C.N.T. de cette conférence est nuancé. Outre la critique qu'elle fait des autres syndicats, elle constate une forte influence de l'Unité Syndicale. Cette tendance aurait modifié l'ordre du jour de la conférence qui était de débattre du regroupement syndical : "*il* (Pierre Lambert) *est pour un comité d'action parce que ceci, par le jeu des fractions, permet à son parti de réaliser la direction unique du mouvement ouvrier minoritaire*" (64). Cette proposition de constituer un comité d'action était accueillie favorablement par les autres courants : les autonomes "*pour ne pas être absorbés par la C.N.T.*" (65), la minorité F.O. pour maintenir ses attaches à sa centrale et l'École Émancipée pour rester à la F.E.N. Le point positif, en revanche, est que la plate-forme adoptée par le comité d'action (qui devient alors le Cartel d'Unité d'Action Syndicaliste) est très proche du syndicalisme révolutionnaire tel que l'entend la C.N.T. A l'issue de cette conférence, plusieurs comités locaux se mettent en place, en plus de ceux qui existaient déjà, auxquels la C.N.T. participe souvent.

Cependant, bien que des cartels régionaux se soient constitués, le Cartel d'Unité d'Action Syndicaliste manquait de finalité, étant donné que l'unité organique était exclue. Pierre Monatte montre l'origine de cette absence d'unité : "*[...]au fond, les différents courants syndicalistes révolutionnaires ne désirent pas tellement s'unir et se fondre. Chacun- autonomes, C.N.T., partisans de F.O.- restent convaincus d'avoir pleinement raison et de constituer le pôle de rassemblement*" (66). Ce constat se vérifie en particulier pour la C.N.T. Bien qu'elle eût espéré absorber les autonomes, elle reste partisane de l'unité d'action et non pas de l'unité organique.

Ce cartel n'ayant pas d'issue, la C.N.T. décida lors de son C.C.N. du 29 mai 1949 de rompre avec celui-ci tout en maintenant ses activités dans les comités locaux. Le motif de cette rupture serait "*qu'il a compromis sérieusement la vitalité et l'unité de notre organisation*" (67). La raison véritable est certainement que la C.N.T. ne peut s'unir avec des éléments qu'elle juge réformistes et qu'elle a dû renoncer à l'adhésion des syndicats autonomes, qui était peut-être sa seule motivation pour par-

ticiper à ce cartel. Cette décision du C.C.N. provoqua néanmoins une crise au sein de l'organisation, puisqu'elle allait à l'encontre de celle qui avait été prise au congrès confédéral de Toulouse. La 8ème U.R. (région de Bordeaux) menaçait de ne plus payer ses cotisations et le syndicat des métaux de Bordeaux envisageait même de quitter la C.N.T. Pour résoudre cette crise, il fut donc décidé de convoquer un congrès extraordinaire pour les 30, 31 octobre et 1er novembre 1949. Deux tendances vont alors s'opposer au sujet du Cartel d'Unité d'Action Syndicaliste. Certaines sections comme la 6ème U.R. (Midi-Pyrénées) et la 8ème U.R. (région bordelaise) sont favorables au cartel, voire même à la création d'une centrale syndicaliste révolutionnaire, envisageant ainsi la fin de la C.N.T. Les partisans de l'unité et donc du cartel affirmaient qu'il fallait "*envisager un regroupement syndicaliste révolutionnaire, sur des bases plus larges, pouvant être acceptées par tous les syndicalistes révolutionnaires*" (68), autrement dit qu'il fallait faire des concessions. L'autre tendance qui est essentiellement celle de la 2ème U.R. (région parisienne) et de la C.A. et qui s'était prononcée pour le retrait de la C.N.T. du cartel, justifiait sa position par la faible présence de syndicalistes révolutionnaires au sein du cartel. Elle démontrait aussi l'inutilité du cartel, dans la mesure où l'unité organique envisagée était impossible pour la C.N.T. qui n'était favorable qu'à l'unité d'action à la base, celle-ci devant être de plus spontanée. Le congrès extraordinaire confirma la décision du C.C.N. de mai.

A la suite de ce congrès, certaines sections continuent leur activité au cartel (la 8ème U.R. et la F.T.R.) mais se verront obligés de le quitter. Seule la 8ème U.R. accepta de cesser ses activités au sein du cartel. Beaulaton et Robert, en revanche, en tant que représentants de la F.T.R., participèrent à la deuxième conférence nationale du cartel, les 12 et 13 novembre 1949. Cette participation témoignait d'une position opposée à celle de la C.A. La C.A. avait en effet décidé de déléguer à cette deuxième conférence nationale du cartel Samson du syndicat des transports et Toublet du syndicat des métiers d'art. Cette délégation avait pour mandat de "*dénoncer la duperie que promet d'être la nouvelle centrale en gestation si jamais elle arrive à se constituer [...]*" (69). Ainsi, lors du C.C.N. du 29 janvier 1950, les responsables de la F.T.R., Beaulaton, Robert, Pillerault et Regnault sont exclus de la C.N.T. pour non-respect des décisions votées lors du congrès confédéral (70). Ces exclusions affaiblirent la F.T.R., puisque beaucoup de militants suivirent leurs responsables. Le thème de l'unité syndicale a donc divisé la C.N.T. et l'a certainement affaiblie. On peut supposer que des adhérents ont quitté la C.N.T. à cause de son intransigeance. Mais elle a été affaiblie aussi dans la mesure où elle s'est isolée du reste du mouvement syndical. Ce cartel lui avait en effet permis de nouer des contacts sérieux avec certains éléments. Pour des militants tels que Aimé Capelle, l'échec de l'unité est dû à l'intransigeance et à une position "anarchiste", qui conduisent la C.N.T. à l'isolement.

3- LA C.N.T. ET L'ANARCHISME

Le syndicalisme révolutionnaire a toujours posé un problème : est-il anarchiste ? Ceux pour qui le syndicalisme révolutionnaire et l'anarchisme sont liés sont ceux qui ont créé auparavant la C.G.T.S.R. puis la C.N.T. (71). Le caractère anarchiste est d'autant plus renforcé que beaucoup de militants cénétistes sont également à la Fédération Anarchiste (F.A.). Mais cette position ne faisant pas l'unanimité la C. N.T. fut divisée en deux tendances dès 1946.

a) Évolution des rapports entre la C.N.T. et la F.A. (72)

La F.A. manifeste son soutien à la F.S.F. puis à la C.N.T. dès son congrès de Paris, les 6 et 7 octobre 1945. Ce congrès qui regroupait toutes les tendances de l'anarchisme, tous "*ceux qui se réclament de l'anarchisme et de l'anarcho-syndicalisme*" avait pour objectif de donner une cohésion au mouvement libertaire dans son ensemble et de mettre fin aux discussions entre "*des fractions qui hier, s'ignoraient ou se heurtaient*" (73). Lors de ce congrès, la F.A. demanda à ses militants d'adhérer à la F.S.F. Puis en 1946, alors que la F.A. avait été dans un premier temps hostile à la création de la C.N.T. qui mettait fin à l'unité des travailleurs, elle change d'attitude lors de son congrès qui se tient à Dijon les 13, 14 et 15 septembre 1946. Elle y affirme son soutien à la C.N.T. mais sans rendre obligatoire l'adhésion à celle-ci. Ce soutien se traduit entre autre par la rubrique syndicale du *Libertaire* largement ouverte à la C.N.T qui multiplia ses appels à quitter la C.G.T. pour venir la rejoindre. Cependant à partir de son congrès d'Angers qui se tient les 11, 12, 13 et 14 novembre 1948, la F.A. modifie sa position à l'égard de la C.N.T. La F.A. "*s'affirme partisan de la réunion de toutes les organisations vraiment syndicalistes : C.N.T., syndicats autonomes, minorités F.O. ou C.G.T. […]*".

Si la C.N.T. a pu bénéficier dans un premier temps du soutien de la F.A., le départ de la C.N.T. du cartel provoque une prise de distance. Des militants de la F.A. tel que Maurice Joyeux (74) décident alors de quitter la C.N.T. pour adhérer à F.O. Les militants de la F.A. avaient en fait adhéré à la C.N.T. parce qu'elle était la seule centrale à se réclamer de la charte d'Amiens en dehors de la C.G.T. Ainsi, n'étant pas anarcho-syndicalistes, ils préférèrent adhérer à F.O. qui leur semble plus apte à réaliser l'unité des travailleurs tout en respectant l'indépendance du syndicalisme.

Mais la rupture intervient avec la montée du courant de Georges Fontenis. Le congrès régional du midi à Narbonne en janvier 1949 adopte des résolutions ne pouvant que provoquer la rupture : "*la structure de la F.A. ne lui permet pas d'entraîner l'ensemble des travailleurs dans une action révolutionnaire. C'est à la C.N.T. que ce rôle est dévolu. C'est pour cette raison que les anarchistes doivent l'orienter et ne pas hésiter à prendre des postes responsables […]*" (75). Cette orientation dirigiste de la F.A. se confirme le 11 mars 1950 au congrès de la région parisienne : "*Toute organisation para-anarchiste, non-affiliée statutairement à la F.A. devra, dans le ca-*

dre régional, être sous le contrôle direct du bureau de la région, son action influencée par les militants de la F.A." (76).

Le soutien de la F.A. en faveur de la C.N.T. fut perçu de deux manières. Il est positif puisqu'il amena à la C.N.T. des adhérents de la F.A., et la C.N.T. pu bénéficier d'un outil de propagande à travers *le Libertaire* dans lequel elle multiplia les appels à quitter la C.G.T. pour venir la rejoindre. En 1947 et 1948, *le Libertaire* laisse en effet une large place à la C.N.T. La quatrième page traitant du syndicalisme est systématiquement consacrée à la C.N.T. avec des articles de militants de la C.N.T., des communiqués des U.L., des fédérations ou du Bureau Confédéral. La première page du *Libertaire* est parfois laissée à la C.N.T., notamment lors des grèves de novembre 1947. On peut également lire des appels tel que : "*Adhérez à la Fédération Anarchiste ! Syndiquez-vous à la C.N.T. !*" (77). Même après la création de F.O., les articles restèrent favorables à la C.N.T. Ce soutien permit en revanche aux adversaires de la C.N.T. ou à ceux qui étaient réticents vis-à-vis d'elle, de l'identifier à la F.A. Ainsi, pourquoi quitter une C.G.T. entre les mains des communistes pour rejoindre une C.N.T. entre les mains des anarchistes ? Il était cependant faux d'affirmer que la C.N.T. était contrôlée par la F.A. Il est indéniable que certains responsables de la C.N.T étaient en même temps responsables à la F.A. (Joyeux, Jacquelin, Fontenis, Joulin, …). Parane affirmait au contraire que la C.N.T. et la F.A., c'était la même chose : "*Il a fallu deux ans pour s'apercevoir qu'en bien des localités, les syndicats de la C.N.T. n'étaient en fait que des groupes anarchistes réunis dans un même local, animés par les mêmes copains, mais disposant d'un cachet supplémentaire*". (78)

Si identifier la C.N.T. à la F.A. est exagéré, les liens entre la C.N.T. et le mouvement anarchiste restent forts. Le paysage anarchiste de l'entre-deux-guerre se retrouve en effet à la C.N.T.

Ce qui divisa la C.N.T., ce fut la question de savoir si elle était une centrale syndicale anarchiste ou une centrale syndicaliste révolutionnaire. Autrement dit, la C.N.T. était-elle une organisation politique qui plaçait la fidélité aux principes anarchistes avant l'action syndicale ?

b) Divisions entre syndicalistes anarchistes et syndicalistes révolutionnaires

Le débat autour de la nature de la C.N.T. se manifeste essentiellement par rapport à l'article 7 des statuts. Cet article stipulait au départ que le syndicalisme était indépendant de tout parti politique, de toute secte philosophique ou religieuse. Les militants qui étaient adhérents à la F.A. refusèrent l'adoption de cet article. Henri Bouyé, lors du congrès constitutif, affirma que "*si nous acceptons l'article 7 dans sa teneur actuelle, il est impossible à un camarade de la Fédération anarchiste d'être responsable de la confédération. Nous ne pouvons l'admettre.*" Les responsables des provinces étant le plus souvent adhérents à la F.A., ils eurent la majorité et modifièrent cet

article qui devint : "*La confédération est indépendante de tout parti politique, sectes philosophiques ou religieuses ne se réclamant pas de la lutte des classes*", ce qui revenait à rompre l'indépendance de la confédération à l'égard de la F.A. Cette décision entraîna le départ d'un des fondateurs de la C.N.T., Julien Toublet. Dans une lettre adressée à la C.N.T. datée du 14 décembre, il écrit : "*Ils* (les délégués anarchistes) *n'ont pas su résister à la tentation de faire de la C.N.T. naissante, une C.N.T. anarchiste*". Selon Toublet, l'article 7 a été rédigé de telle sorte que les responsables de la F.A. puissent concilier leur poste avec un poste responsable de la C.N.T. Cette décision ne peut que conduire la C.N.T. à l'isolement étant donné "*la tradition syndicale dans ce pays, toute axée sur la notion de l'indépendance du syndicalisme*". Toublet décida alors de créer l'Union Fédéraliste du Syndicalisme Indépendant. Dans une seconde lettre, il écrit que "*pas un minoritaire apolitique de la C.G.T. ne peut accepter le texte que vous avez adopté*". Ainsi, ce que Toublet affirme, c'est que la C.N.T. ne peut recruter que des adhérents déjà acquis aux idées anarcho-syndicalistes (79).

Mais au congrès de 1950, il est décidé de reformuler l'article 7 tel qu'il avait été présenté au congrès constitutif de décembre 1946. Cette modification de l'article peut s'expliquer par le départ de la C.N.T. de nombreux responsables de la F.A. à la suite du retrait du cartel, mais aussi de la génération qui était adhérente avant la guerre à la C.G.T.S.R., laissant alors la majorité à ceux qui se désignent comme syndicalistes révolutionnaires en opposition aux anarchistes syndicalistes. A ce congrès, il est aussi question de savoir s'il faut coller l'étiquette anarcho-syndicaliste à la C.N.T. Toublet affirme que le fait de coller l'étiquette anarcho-syndicaliste à la C.N.T. la viderait. Cette tendance syndicaliste révolutionnaire était plus modérée que celle des anarcho-syndicalistes ou "*anarchistes syndicalistes*", puisqu'elle reconnaissait l'utilité de la représentativité de la C.N.T. dans les différents organismes. Pour ces adhérents catalogués comme "modérés" ou "réformistes", le syndicat doit être révolutionnaire dans sa finalité, mais réformiste dans son action journalière. Ils étaient donc partisans de représenter la C.N.T. au sein des comités d'entreprises, des conseils des prud'hommes et des commissions paritaires. Mais seule la participation aux élections des délégués du personnel fut acceptée au congrès de 1950.

A propos de la représentativité, Aimée Capelle indique que "*En 46, nous avions reçu du Ministère du Travail des imprimés à remplir, sur l'activité de l'organisation pendant l'Occupation. Elle n'existait pas mais la C.G.T.S.R. existait. En somme, la C.N.T. était la continuation de la C.G.T.S.R. et elle avait la possibilité de demander la représentativité, au même titre qu'elle avait été accordée à la C.G.T. et à la C.F.T.C. [...] Les imprimés n'ont pas été remplis*". On peut trouver naïf que certains aient cru que la représentativité puisse être accordée à la C.N.T., mais en l'occurrence la C.N.T. a tout simplement refusé de la demander.

Ainsi on peut observer deux tendances quant à la définition de la C.N.T. La première, anarcho-syndicaliste, qui a dirigé la C.N.T. entre 1946 et 1950, a certaine-

ment contribué à l'isolement de la C.N.T. par son attitude un peu puriste. La seconde en revanche, si elle est plus souple, va à l'encontre des principes anarcho-syndicalistes. Ce dilemme constitue le point faible de l'anarcho-syndicalisme et du syndicalisme révolutionnaire organisés dans une centrale se réclamant de ces courants.

On constate qu'après cinq années d'existence, du fait des luttes internes et des prises de position controversées, la C.N.T. s'est considérablement affaiblie. Dans son article intitulé "*vivant*" (80), Parane nous explique les raisons de cette courte apogée qu'a connu la C.N.T. entre 1946 et 1950 : "*Souvenirs fumeux de la révolution espagnole, regrets imprécis de la C.G.T.S.R., envie d'être entre copains, croyance que les sursauts manifestés chez les cheminots, les postiers, les métallos supposaient des troupes prêtes à se grouper sous notre bannière, voilà quelques uns des éléments qui ont contribué à cette flambée d'enthousiasme. […]. Nous avons fait trop de syndicalisme de meeting et trop de syndicalisme théorique. Et les occasions que l'actualité nous présentait ont échappé à notre propagande et à notre action*".

II. L'isolement de la C.N.T. (années 1950-1973)

Au cours des années 50, l'organisation s'isole et se marginalise de plus en plus. Elle devient une section française de la C.N.T. espagnole en même temps que se manifeste la solidarité avec les Espagnols dans la lutte anti-franquiste. Réduite à un simple noyau de militants, les évènements de mai 1968 mettent fin à ce que l'on pourrait désigner comme la première C.N.T.

1- Comment l'isolement conduit au sectarisme !

Si la C.N.T. a connu une activité syndicale de 1946 à 1950, son positionnement par rapport au Cartel d'unité d'action syndicaliste la conduit à s'isoler du mouvement syndical mais également du mouvement libertaire. Par rapport à l'enthousiasme et à l'euphorie qui se dégageaient les trois premières années, la situation en 1950 semble plus calme, voire sur le déclin. Le congrès de 1950 marque la fin d'une période d'espoir pour les anarcho-syndicalistes, en dévoilant notamment ce qu'est devenue l'organisation. Nous reproduisons ici un extrait du rapport moral présenté par la C.A. lors du congrès : "*Le manque d'organisation est un mal chronique dont souffre notre mouvement. Le plus souvent, les organismes, à part quelques exceptions, méconnaissent le fédéralisme, agissent sur l'initiative de un ou de quelques camarades. Ceci provient, d'une part, du niveau médiocre de culture syndicaliste des adhérents, d'autre part, du désintéressement de ces derniers envers l'organisation. Cette situation amène des déviations organisationnelles qui se traduisent par l'implantation de méthodes de travail centralisées et un étiolement des organismes de base. Il faut noter que si les syndiqués se tiennent à l'écart de la vie syndicale, c'est que le plus souvent les syndicats ont peu d'activité. Le travail syndical se fait généralement à la petite semaine, sans perspective [...]. Or il ne semble pas [...] que toutes les fédérations constituées aient assumé le rôle de coordination et de liaison qui leur est dévolu. Ceci tient à ce que les syndicats se sont abstenus de répondre aux appels qui leur étaient adressés par les fédérations ou qu'ils aient méconnu l'importance de ces dernières comme élément d'agitation revendicative sur le plan national*".

Ce bilan négatif met en lumière les problèmes d'organisation et de structure. Les difficultés et l'inactivité que connaît la C.N.T. sont celles que peut rencontrer une petite organisation lorsque le climat social reste stable. Si la C.N.T. a pu connaître un succès et un dynamisme en 1947 et 1948, c'est parce que le climat social le permettait alors. Les mobilisations collectives permettent en effet à l'organisation de se montrer et d'avancer ses mots d'ordres. La visibilité est un facteur de développe-

ment de l'organisation. Ainsi, dans la mesure où les adhésions à la C.N.T. ne se réalisaient pas sur des bases idéologiques, avec le reflux du mouvement social qui s'opère au début des années cinquante (malgré la grève de 1953), la confédération perd de nombreux adhérents.



En 1954, les effectifs de la C.N.T. auraient baissé de plus de 40% par rapport à 1947 (81). L'irrégularité de la parution du *Combat Syndicaliste* et la disparition des organes fédéraux traduisent cet affaiblissement. Le contenu du *Combat syndicaliste* laisse transparaître la quasi-inactivité des syndicats. Les articles sont le plus souvent théoriques, se consacrant à l'anarchisme et au syndicalisme révolutionnaire ou dénonçant les grandes centrales, mais ne proposant rien sur ses propres activités. A partir de 1952, toujours à travers la lecture du journal, la C.N.T. paraît totalement vidée. Sur quatre pages, une est consacrée aux adresses et à la librairie, une deuxième est une tribune libre. A cela il faut ajouter les communiqués de la C.N.T. espagnole, du S.I.A. (Solidarité Internationale Antifasciste) et les nombreux articles consacrés à l'actualité des sections de l'A.I.T.

Alors que l'organisation connaît un affaiblissement, elle s'enracine dans des querelles idéologiques, point faible de la C.N.T. Au congrès de 1954, le problème de l'identification de la C.N.T. à l'anarchisme est reposé. En effet, la tendance syndicaliste révolutionnaire regroupée entre autres autour de Aimé Capelle s'oppose à l'influence anarchiste qui représenterait un danger pour l'organisation. En réponse à ce dernier, le délégué du syndicat des employés de Paris déclare qu'"*il est à remarquer que les camarades qui se dressent contre l'influence anarchiste sont ceux-là mêmes qui tendent à orienter notre confédération vers le réformisme [...]*". Ces querelles intestines finissent par vider la C.N.T. qui devient alors de plus en plus sectaire et dogmatique.

Ce dogmatisme se manifeste en 1957, année pendant laquelle la C.N.T. connaît une nouvelle crise. Le conflit concerne les principaux responsables de la C. A., Raymond Fauchois et Yves Prigent, et des militants de la 2ème U.R. (région parisienne). Le syndicat S.U.B. de la 2ème U.R., dont le secrétaire est Yves Prigent, avait demandé la tenue d'"*un congrès extraordinaire de la C.N.T., qui sera appelé à statuer sur l'exclusion d'éléments de syndicats qui se sont mis eux-mêmes en marge de*

l'organisation (P.T.T., S.I.M., bois, livre). D'autre part, le S.U.B. demande que soit évincé de la C.N.T. tout individu adhérent de l'Union des Syndicalistes, et de toute organisation politique […]" (82).

Il s'agit en réalité d'exclure la tendance syndicaliste révolutionnaire. Il était reproché aux adhérents de cette tendance, à savoir Yvernel, Marchetti, Malfatti, Capelle et Riguidel de participer à l'Union Syndicaliste dont l'organe était la *Révolution prolétarienne* et d'avoir renié l'A.I.T. Or si la participation à l'Union Syndicaliste ne s'inscrit pas dans la ligne politique de la C.A. dirigée par Fauchois, Prigent et Ibanez, elle ne pose en revanche aucun problème statutaire ou idéologique, excepté pour les responsables confédéraux qui affirmaient que la C.N.T. ne devait regrouper que des anarcho-syndicalistes.

Ce rejet du groupe de l'Union syndicaliste traduit l'esprit de la C.N.T. à cette époque. Elle se présente comme la seule voie de l'anarcho-syndicalisme et du syndicalisme révolutionnaire. Dans ce sens, tous les membres de l'Union syndicaliste qui se réclament du syndicalisme révolutionnaire mais qui adhèrent aux grandes centrales font le jeu du réformisme. Lors de ce congrès extraordinaire tenu à Poitiers les 27 et 28 avril 1957, les adhérents Yvernel, Velfond pour le S.I.M., Malfatti et Deck pour le syndicat du bois, Bonneau et Martin pour le syndicat des P.T.T., Riguidel et Bouzigout du S.U.B., Eckermann du syndicat des employés et enfin, Aimé Capelle et Marchetti du syndicat du livre (83) ont été exclus de la CNT. L'exclusion de ces militants dont certains avaient été membres de la C.A. après le 4ème congrès de 1950, a eu pour conséquence de vider la 2ème U.R. L'épuration, car c'est bien de cela qu'il s'agit, avait déjà commencé après le 6ème congrès confédéral de 1954 avec l'exclusion ou le départ par lassitude des membres de la C.A. élue à ce congrès. Ainsi, avant ce congrès extraordinaire d'avril 1957, n'étaient déjà plus adhérents à la C.N.T. les responsables confédéraux élus au 6ème congrès, à savoir Armonia Munoz (administratrice du *Combat Syndicaliste*), Emile Akoun (secrétaire à la propagande), Henri Bouyé (secrétaire aux relations internationales) et André Maille (trésorier) (84).

Les exclusions qui ont été décidées lors de ce congrès extraordinaire, ne font qu'accentuer l'état critique dans lequel est plongée la C.N.T. Avant ces exclusions, le bulletin de la 2ème U.R. daté du 10 janvier 1957 montre déjà l'état déplorable de l'organisation : "*[…]la déchéance graduelle de la C.N.T., que tout le monde constate en nous imputant les causes, est le résultat de multiples facteurs :*
a) l'organisation : la plupart des syndicats sont inactifs par manque de militants ; les adhérents cotisent irrégulièrement, provoquant des retards dans les trésoreries syndicales et régionales ; pour beaucoup de militants, le travail syndical consiste à cultiver l'idéologie tout en s'abstenant d'un travail plus pratique (distribution de tracts, collage d'affiches lorsque l'occasion s'en présente) ; la plupart des syndiqués étant des vieux adhérents, le renouvellement par des jeunes est trop lent pour provoquer un rajeunissement de la C.N.T. ; des jeunes sont venus : ils sont partis, préfé-

rant rejoindre des organisations plus représentatives.
b) des rapports régionaux et confédéraux : un désaccord sur les méthodes d'action entre les militants régionaux et confédéraux (entretenu par le sectarisme de Fauchois-Prigent pour monopoliser l'organisation et imposer leur tutelle) n'a fait que déchoir celle-ci en provoquant l'élimination progressive de bons éléments en désaccord avec les directives du tandem. […]".

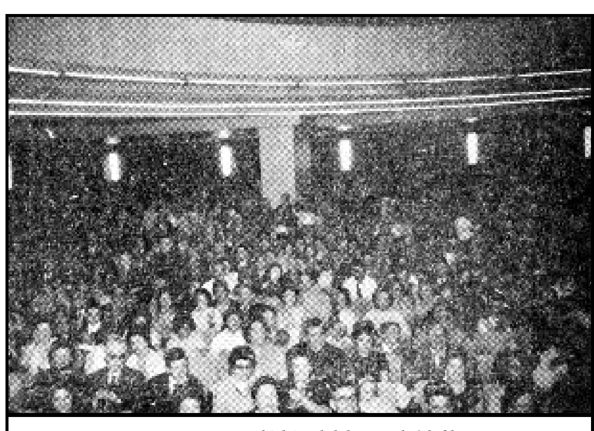
Cet extrait pose bien le problème que connaît la C.N.T. dans les années cinquante. L'inactivité de la C.N.T. rend difficile le recrutement de nouveaux adhérents. Malgré cela, l'organisation se permet d'exclure des militants dont certains -tels que Aimé Capelle- ont contribué à la création de la C.N.T. Ainsi, presque toute la génération qui avait participé à la C.G.T.S.R., à l'U.A. ou à la F.A.F., puis qui avait créé la C.N.T. en 1946, n'y milite plus.

Ce sectarisme, qui conduit à l'autodestruction de l'organisation, se poursuit cependant dans les années qui suivent. Il suffit pour s'en rendre compte de lire le compte-rendu du neuvième congrès confédéral tenu à paris les 4, 5 et 6 juin 1960. En effet, plusieurs syndicats déclarent qu'"*il faut veiller au choix du recrutement*", "*que la sélection doit être faite pour éviter l'action néfaste des réformistes et des soi-disant révolutionnaires*". La conclusion du secrétaire confédéral, B. Gonzalbo, va dans le même sens : "*Nous n'atteindrons notre but que par la lutte des classes et le danger de noyautage et d'absorption justifie la sélection*" (85).

Seule la C.N.T. de Toulouse échappe à ce sectarisme en affirmant que quiconque peut adhérer à la C.N.T. L'U.L. de Toulouse s'était d'ailleurs prononcée contre les exclusions de 1957.

Le sectarisme et le dogmatisme qui se développent au sein de la C.N.T. se manifestent également à l'égard des organisations libertaires. A ce même congrès est votée une résolution qui, si elle se veut conciliante, ne peut que rebuter ces organisations :
"*Après avoir étudié le point sur les relations avec les organisations affinitaires, notre IXème congrès désire que des relations amicales étroites existent […] entre la C.N.T., la F.A.F., le G.A.A.R. et les amis de Sébastien Faure mais tient à indiquer, pour éviter toute équivoque qu'il ne peut concevoir que ces affinitaires nous ignorent, appartiennent à des confédérations réformistes politisées, pactisent avec des partis politiques quels qu'ils soient et, circonstanciellement, avec des organisations qui nous sont nettement hostiles et luttent contre nous. La C.N.T. exigera en cas d'accord avec les affinitaires : 1) Leur adhésion individuelle à la C.N.T.[...]*".

S'il est vrai que les organisations libertaires et plus particulièrement la F.A. sont hostiles à la C.N.T., cette résolution exprime l'idée selon laquelle les anarchistes doivent s'organiser au sein de la C.N.T. Elle ne peut concevoir l'organisation des libertaires au sein d'autres organisations, et encore moins au sein des grandes centrales. Les anarchistes organisés au sein des grandes centrales sont accusés à ce titre de faire le jeu du réformisme. La volonté que ces anarchistes adhèrent à la C.NT. ne peut que renforcer leur hostilité et provoquer sa marginalisation par rapport au mouvement li-


Meeting confédéral 29 avril 1962.

bertaire. L'hostilité du mouvement anarchiste à l'égard de la C.N.T. s'explique aussi par un anti-syndicalisme développé et théorisé par ces organisations (86). Néanmoins, la C.N.T. semble proche de l'A.O.A. (Alliance Ouvrière Anarchiste) constituée le 25 novembre 1956 par d'anciens membres de l'Entente anarchiste, et principalement par Raymond Beaulaton qui, rappelons le, avait été exclu de la C.N. T. en 1950. Plusieurs militants de la C.N.T. adhèrent à l'A.O.A. C'est notamment le cas de André Sénez et de Yves Biget. Dans le Maine-et-loire et l'Indre-et-Loire, Sénez et Biget avaient constitué en novembre 1966 un "comité de coordination anarcho-syndicaliste et anarchiste de l'ouest" (87). Ce comité publia *La lettre syndicaliste révolutionnaire de l'ouest* (88) dont le premier numéro sort en janvier 1967. La rédaction de cette *lettre* était confiée à Yves Biget et la rédaction à André Sénez. Mais ce comité n'est rien d'autre qu'une initiative commune entre des militants de la C.N.T. et de l'A.O.A. Son objectif semble même de créer une section C.N.T. dans cette région. Dans le *Combat syndicaliste* du 8 décembre, il est écrit : "*Les travailleurs intéressés par la formation de sections syndicales C.N.T. dans la Sarthe, Loir-et-Cher et Maine-et-Loire doivent s'adresser au camarade Sénez*". Dans le numéro du 5 janvier, l'objectif est très clair puisque ce comité ne reconnaît "*qu'un seul syndicalisme : celui développé par la C.N.T.*". Ce comité donna d'ailleurs lieu à la création d'une U.R. (Sarthe, Loir-et-Cher et Indre-et-Loire). Cette initiative fut certainement la principale activité de la C.N.T. dans les années soixante. C'est dire le dynamisme de l'organisation pendant cette période ! Les liens entre la C.N.T. et l'A.O.A. se manifestent aussi dans le Combat syndicaliste du 9 mai 1968 où Beaulaton encourage la C.N.T. tout en souhaitant que les deux organisations restent indépendantes. Si l'isolement de la C.N.T. par rapport au mouvement libertaire est un fait, il n'en est rien en ce qui concerne ses relations avec l'A.O.A. Ces liens ne modifient cependant en rien le caractère dogmatique de l'organisation qui ne peut que la paralyser.

En effet, s'étant inscrit dans un tel sectarisme, la C.N.T. ne pu se développer, et s'enfonça dans un état groupusculaire. Cet état explique la quasi-inactivité de la C.N.T. lors du "coup d'État" du Général De Gaule en 1958, ou même avant, dès le début de la guerre d'Algérie. Les rares apparitions de la C.N.T. dans le cadre de la

lutte anti-coloniale s'apparentèrent plus à de la figuration. Elle participa à un Comité de coordination libertaire (89). Ce comité avait été créé sur l'initiative du G.A.A.R. (Groupes Anarchistes d'Action Révolutionnaire) en mai 1958 à l'occasion du "putsch gaulliste". Ce comité regroupait outre la C.N.T. et le G.A.A.R., la F.A. et les Jeunes Libertaires. Ce comité se transforma par la suite en Comité d'Action Révolutionnaire auquel participaient en plus des organisations libertaires, le P.C.I. (Parti Communiste Internationaliste dirigé par Pierre Lambert) avec le C.L.A.D.O., Socialisme ou Barbarie, Pouvoir Ouvrier, École Émancipée... Il est certain que la C.N.T. a joué un rôle passif dans ce comité dans la mesure où le *Combat Syndicaliste* ne relaye aucune information ou communiqué sur ce comité. La guerre d'Algérie et plus largement l'anti-colonialisme ne semblent pas avoir été un objectif de lutte de la C.N.T. Est-ce son état groupusculaire qui explique ce peu de mobilisation ou bien tout simplement un refus de se positionner par rapport au M.N.A. de Messali Hadj et au F.L.N. ? En effet, si elle condamne le régime colonialiste français et par conséquent la guerre d'Algérie, elle ne soutient pour autant ni le M.N.A., ni le F.L.N. : "*Nous ne faisons pour l'instant que constater et ne voulons prendre position pour ou contre la nouvelle résistance établie que quand celle-ci manifestera son intention de lutte pour une véritable émancipation de tous les travailleurs*" (90).

En revanche, la C.N.T. se mobilisa d'avantage contre l'O.A.S. A Toulouse, en 1962, la C.N.T. participa au Comité de défense démocratique et républicaine anti-O.A.S. de la Haute-Garonne (91). Cette participation à ce comité est assez surprenante puisque l'on trouve à ses côtés la S.F.I.O., la C.G.T., F.O., l'U.D.S.R. et le M.R.P. Ceci peut s'expliquer par le fait que les membres de l'O.A.S. trouvaient refuge en Espagne franquiste. Cette participation s'inscrirait donc plutôt dans la continuité de la lutte anti-franquiste. C'est en effet vers la lutte anti-franquiste que, depuis la fin des années cinquante, la C.N.T. s'est tournée, soit par obligation pour continuer à exister, soit par esprit de solidarité.

2- La C.N.T. : section francaise de la C.N.T. espagnole

Ce point pose la question du poids des espagnols en exil en France au sein de la C.N.T. française (92), difficile à évaluer (93). Dans les cahiers de réunion de 1946 de la C.N.T.F. de Toulouse est inscrite la proposition que l'on parle espagnol aux réunions, ce qui démontre une forte influence. A l'inverse, dans une circulaire de la 6ème U.R. (sud-ouest) signée Joseph Vincent (94), il est demandé que les membres de la C.N.T.E. en exil adhèrent à la C.N.T.F. A Toulouse, les responsables de la C.N.T.F. sont tous d'origine espagnole (95). Cependant tous les immigrés espagnols n'adhèrent pas à la C.N.T.E. en exil. Des exilés de la "retirada" en 1939, mais surtout ceux qui ont quitté l'Espagne au moment de la dictature de Primo de Riveira, adhéraient à la C.



Meeting de la C.N.T.E. à Paris, 19 avril 1970.

N.T.F. Pour les Espagnols de la C.N.T.E. en exil qui adhéraient à la C.N.T.F., cela se réduisait surtout à payer une cotisation symbolique. C'est pourquoi elle ne participa pas, ou très peu, à la construction et au développement de la C.N.T.F.

Il est important de revenir brièvement sur l'histoire des cénétistes espagnols. On ne peut en effet faire l'histoire de la C.N.T.F. sans évoquer celle de la C.N.T.E., tant elles sont liées entre 1961 et 1975. A la fin de la seconde guerre mondiale, les cénétistes espagnols qui avaient, pour certains, participé à la Résistance en France, principalement dans le Sud-ouest, pensaient poursuivre ce mouvement de résistance en Espagne, dans la lutte contre le régime de Franco. Pour eux, la guerre d'Espagne n'était pas finie. Malgré le désarmement des groupes de résistants qui s'opère en France en 1945, les Espagnols conservent leurs armes et constituent des maquis de l'autre côté des Pyrénées. Cette guérilla anti-franquiste se poursuit jusqu'à ce que les franquistes liquident ces maquis dans les années cinquante. Cette résistance armée ne concerna cependant que la C.N.T. de l'intérieur qui avait intégré l'" Alliance nationale des forces démocratiques" (96).

La C.N.T.E. en exil se tourna quant à elle vers l'action directe. Elle soutint en effet les différentes actions terroristes et de propagandes contre le régime franquiste sur le territoire espagnol. Le siège de la C.N.T.E. en exil situé à Toulouse au 4, rue de Belfort (97) était alors présenté par le régime franquiste comme l'"*école de terroristes anarchistes*" (98). Mais du fait de la répression, la C.N.T.E. en exil cessa l'action directe en 1953 (99).

Les autres activités de la C.N.T.E. en exil, en France, consistaient le plus souvent à organiser des meetings, à l'occasion du 1er mai ou du 19 juillet. Ces meetings étaient souvent organisés avec la C.N.T.F., mais aussi avec le S.I.A. (Solidarité In-

ternationale Antifasciste) qui se confond d'ailleurs très souvent avec la C.N.T.E. en exil. Ces meetings étaient surtout l'occasion pour les espagnols de se retrouver: ils pouvaient rassembler entre quatre et cinq mille personnes. Elle publiait également deux hebdomadaires : *CNT* à Toulouse et *Solidaridad obrera* (solidarité ouvrière) à Paris. Mais, fin 1961, dans le cadre des relations diplomatiques avec l'Espagne, le gouvernement gaulliste interdit les deux organes. La C.N.T.F. met alors à la disposition des exilés à Paris son journal, le *Combat Syndicaliste* (100), qu'elle publie avec difficulté. Le *Combat syndicaliste* devient hebdomadaire, mais ne comptant qu'une page sur quatre en français pour éviter la censure, le journal demeure quasiment invendable et la C.N.T. parvient mal à diffuser ses idées anarcho-syndicalistes. La C.N. T.F. perdit alors complètement le contrôle du journal. En effet, si le *Combat syndicaliste* était officiellement l'organe de la C.N.T.F., il était entièrement financé et administré par les Espagnols (101). A l'inverse, à Toulouse, la C.N.T.E. fonde l'hebdomadaire *Espoir* (102) en collaboration avec la C.N.T.F. *Espoir* était officiellement l'"*organe de la 6ème U.R.”*. Ce journal dispose de deux pages en français sur huit. Mais ces deux pages sont le plus souvent consacrées à la question ibérique. *Espoir* était administré par Fédérica Montsény et Germinal Esgléas, les deux leaders de la C.N.T.E. en exil. Dans le *Combat syndicaliste*, il est écrit : “*[...] Dans l'actuelle décadence de la C.N.T. française, nous exilés espagnols de la C.N.T. et de l'anarchisme ibérique, ne sommes pas exempts de toute responsabilité. Nous avons le devoir moral d'appuyer nos camarades de la C.N.T. française à tout moment. La fortifier, c'est nous aider nous-mêmes [...]. Pour la C.N.T. française, la façon la plus effective, c'est de s'affilier à elle. 500, 1000 affiliés en plus, seraient pour elle en ce moment, un précieux concours. N'hésitons pas camarades. [...]”* (103). En revanche dans *Espoir* l'explication est toute autre, puisque c'est la C.N.T.F. qui se montre solidaire avec la C.N.T.E. : “*[...] Fidèles à notre sentiment de solidarité envers tous ceux qui sont exploités, envers tous nos camarades d'idéologie, nous ouvrons ces pages à ceux qui en ont le plus besoin en ce moment : nos camarades espagnols, réfugiés en France, privés de tout moyen d'expression.[…] "Espoir" veut être, aussi, ce que son nom indique : l'espoir d'un retour prochain à une Espagne libérée [...].*” (104). Si donner son organe confédéral se veut un signe de solidarité, cela révèle aussi la faiblesse de l’organisation.

Cependant, à partir de la fin des années soixante et jusqu'à la mort de Franco en 1975, la solidarité avec les Espagnols revêt une nouvelle forme, puisque certains militants de la C.N.T.F. s'engagent physiquement dans la lutte anti-franquiste (105). De 1968 à 1975, la C.N.T.E. de l'intérieur et plus exactement la F.A.I. (Fédération Anarchiste Ibérique), qui sont donc clandestines, constituent un réseau en France avec des français de la C.N.T.F. ayant des origines espagnoles, afin de renforcer la structure clandestine en Espagne. Ce réseau était surtout actif dans le Sud-ouest. Profitant de l’expérience de quarante années de clandestinité, les responsables de la C.N.T.E. et de la F.A.I. faisaient en sorte que chaque personne qui participait à une action connaisse le moins possible les autres militants impliqués. Pour une action, un militant n’était en

contact qu'avec deux ou trois personnes. Il s'agissait le plus souvent de passer de l'argent, du matériel de propagande, des papiers confédéraux et internationaux. En d'autres termes, ils faisaient les porteurs de valises. La région du Sud-ouest servant de base arrière, l'hébergement des espagnols clandestins était également fréquent. Plus rarement, les militants français étaient chargés de passer des armes ou de séjourner quelque mois en Espagne pour renforcer un syndicat. Ces actions clandestines ne concernaient cependant que très peu de militants français. Elles prennent fin en 1975 avec la mort de Franco, à partir de laquelle les deux C.N.T. deviennent totalement indépendantes.

Si la solidarité avec les Espagnols était légitime, elle a certainement détourné la C.N.T. de son premier objectif, le développement du syndicalisme. Le sectarisme de la C.N.T. qui s'est traduit par des exclusions mais aussi par des départs, auquel il faut ajouter la lutte anti-franquiste, ont eu pour résultat de transformer l'organisation en coquille vide. Comme exemple de ce laminage qu'a connu la C.N.T. dans les années cinquante et soixante, les effectifs du S.U.B. de Lyon n'ont cessés de décroître de témoigne de 1948 à 1960 de 137 à 4.

Si la C.N.T. perd sa base syndicale, elle voit également dans les années soixante son noyau de militants rétrécir. En effet, en 1964, l'U.L. de Lyon ne compte que 22 adhérents. Ces effectifs décroissent à 14 en 1965, 8 en 1966 pour enfin tomber à 3 en 1967 (106). La C.N.T. de Lyon, à la veille de mai 68 n'a donc ni syndicat, ni base militante. La situation lyonnaise n'est pas une exception, elle peut être généralisée à la C.N.T. tout entière. A Toulouse, on ne compte que 3 adhérents et une vingtaine à Paris.

La C.N.T. n'est donc plus une centrale syndicale, mais un groupe de quelques militants qui restent fidèles à une certaine pureté anarcho-syndicaliste. Ainsi, à la veille de mai 1968, la C.N.T. est complètement résiduelle et, condamnée à rester dans l'expectative, elle ne peut évidemment pas peser sur les évènements.

3- LES IMPACTS DE MAI 68 SUR LA C.N.T. : FIN DE LA PREMIÈRE C.N.T. (1968-1973)

A la veille de mai 1968, la C.N.T. ne dispose d'un noyau de militants que dans quelques villes : Paris, Toulouse, Perpignan, Bordeaux, Lyon et Marseille. Dans d'autres villes elle existe, mais ne présente qu'un ou deux militants isolés et n'a donc aucune consistance. Le nombre d'adhérents est de quelques dizaines (107) sur l'ensemble de la France. Elle n'a donc aucune activité réelle -sinon la participation aux manifestations- et se limite à observer et analyser les évènements.

a) Point de vue de la C.N.T. sur les évènements (108)

A Paris et à Marseille, il existait avant les évènements de mai un groupe de jeunes qui avaient constitué les J.S.R. (Jeunesses Syndicalistes Révolutionnaires). Ces jeunes, bien qu'ils redonnent une dynamique à la C.N.T., trouvent l'hostilité des vieux militants, le plus souvent d'origine espagnole et tournés vers l'anti-franquisme. Or les J.S.R. désirent réorienter la C.N.T. vers le syndicalisme. Constituées d'étudiants mais aussi de jeunes travailleurs, elles mettent en avant leur position de classe. En janvier 1968, les J.S.R. éditent un numéro spécial du *Combat syndicaliste* intitulé "*Les jeunes face à la société néo-capitaliste*" : "*[...] Ceci dit, il apparaît qu'à l'heure actuelle les seuls individus pouvant poursuivre dans des conditions valables leurs études sont les représentants – jeunes, bien sûr, mais représentants tout de même- d'une seule classe : la bourgeoisie. […]. Mais direz-vous, il y a tout de même au sein de l'université ces quelques fils d'ouvriers et d'employés ainsi qu'un certain nombre d'étudiants salariés, et c'est pour eux que nous devons éviter la sélection et le contrôle d'assiduité. Bien sûr, ils existent. Mais qui sont-ils ? Une minorité d'individus qui s'accrochent, qui cherchent, en dernière analyse, à "resquiller", à monter dans un wagon marqué "réservé", à grimper dans la pyramide sociale, à passer d'une classe dans l'autre et, bien souvent, à renier leurs origines prolétariennes et à abandonner la lutte de leur propre classe d'origine.[...]*".

Cette analyse du monde étudiant en terme de classes, donc majoritairement constitué de "bourgeois", explique le scepticisme de la C.N.T. à l'égard d'une agitation jugée superficielle ou petite-bourgeoise : "*En France, le bavard universitaire est presque une tradition moyenâgeuse, mais les étudiants, même quand ils sont communistes […] n'ont jamais renoncé aux privilèges futurs de situations avantageusement rémunérées. Leur rébellion, si généreuse soit-elle, n'est qu'un feu de paille […]*".

Fidèles au syndicalisme révolutionnaire, pour eux le changement social ne peut venir de ce monde étudiant, mais uniquement du monde du travail, là où s'exprime la lutte des classes. Cette foi à l'égard des travailleurs se retrouve dans le *Combat syndicaliste* du 22 février 1968 avec un article intitulé "*la poussée révolutionnaire des travailleurs va en s'amplifiant*". Pour la C.N.T., les différents affrontements qui ont eu lieu entre les travailleurs et les forces de l'ordre en janvier 1968 (109), annonceraient une possible crise révolutionnaire.

Mais l'attitude de la C.N.T. à l'égard du milieu étudiant change complètement à partir de la mi-mai : "*Nous saluons votre lutte contre la sclérose et la routine bourgeoise des universités […]. Face à la répression de l'État, à la démagogie des partis politiques et à la carence des organismes officiels pour résoudre les problèmes agissants qui se posent à la jeunesse, tous les travailleurs doivent s'associer à l'action des jeunesses estudiantines […]*" (110). Elle considère les étudiants comme le possible élément déclencheur de la marche vers la révolution sociale. Ce changement de position s'opère à la mi-mai, après les violents affrontements survenus lors de la "nuit des barricades" du 12 mai. La violence est en effet un indicateur de la poussée révolutionnaire. Si la C.N.T. parle de "*la poussée révolutionnaire des travailleurs*" dans le

Combat syndicaliste du 22 février 1968, c'est parce qu'à ses yeux, la violence témoignerait du caractère révolutionnaire d'un mouvement : "*[...] les premiers heurts violents avec les forces de l'ordre, loin d'effrayer les travailleurs, leur permettent de prendre la mesure de leur force et d'accroître leur confiance en la force collective qu'ils représentent. […]. Lorsque les organisations syndicales réformistes organisent des manifestations monstres mais pacifiques, les travailleurs n'en retirent aucune expérience valable, précisément parce que ces manifestations ne sont que des "démonstrations" et qu'elles ne permettent en aucune façon aux travailleurs de mesurer leur puissance d'action directe […]*" (111).

Autre facteur qui explique le retournement de la C.N.T., c'est la manifestation du 13 mai. Cette manifestation dont un des objectifs était la jonction avec le monde ouvrier serait l'expression d'une conscience de classe et par conséquent légitimerait le mouvement étudiant. Dès lors, le milieu étudiant et universitaire en général cesse d'être perçu comme un milieu bourgeois : "*C'est ici que la liaison étudiants-ouvriers est nécessaire. Les étudiants et les ouvriers ne doivent pas avoir leurs actions séparées. C'est dans la même lutte contre l'exploiteur qu'ils doivent être unis*" (112). Puisque les étudiants sont du même côté que les travailleurs, c'est à dire contre "*l'exploiteur*", c'est qu'ils ont les mêmes intérêts que la classe ouvrière, d'où l'indispensable unité entre ces deux groupes sociaux que finalement rien ne distingue. Ce qui peut enfin expliquer cette nouvelle sympathie pour le milieu étudiant, c'est la réactualisation des thèmes d'autogestion, d'action directe et de démocratie directe, thèmes que l'on retrouve dans l'anarcho-syndicalisme dont la C.N.T. s'estime être l'héritière et l'unique représentante.

Alors que le mouvement s'épuise au début du mois de juin, la C.N.T. reproche aux grandes centrales syndicales de l'avoir cassé : "*[...] La trahison des syndicats inféodés au pouvoir a permis de saboter la révolution de mai 68.[...]*" (113). Elle leur reproche d'avoir détourné la lutte des travailleurs en l'orientant vers la négociation et ce qu'elle appelle les "*tripatouillages de Grenelle*". Le rôle contre-révolutionnaire de ces centrales syndicales légitime la critique que la C.N.T. n'a cessé d'adresser aux anarchistes adhérents à ces mêmes centrales. La C.N.T. attribue donc une part de responsabilité dans l'échec du mouvement à ces mêmes anarchistes.

Toujours dans cette logique de refus de compromission avec les centrales "réformistes", la C.N.T. refusa de participer à la tentative de création d'un pôle anarcho-syndicaliste. Cette tentative a été initiée par l'U.A.S. (l'Union Anarcho-Syndicaliste) (114) qui invita à une réunion en novembre 1968 toutes les composantes du mouvement anarchiste, auxquelles il faut ajouter selon Roland Biard l'Union des Syndicalistes. Cette initiative ne se concrétisa officiellement qu'en juin 1969 avec la création de l'A.S.R.A.S. (Alliance Syndicaliste Révolutionnaire et Anarcho-syndicaliste) (115). L'A.S.R.A.S. rencontra dès ses débuts, et même avant sa création officielle, l'hostilité de la C.N.T. pour qui il est vain de chercher à impulser une dynamique syndicaliste révolutionnaire au sein des centrales syndicales traditionnelles.

L'échec du mouvement de mai 68 qui n'a pu déboucher sur une révolution sociale est une confirmation pour la C.N.T. de la véracité de sa thèse.

La C.N.T. conserve donc la même conviction depuis sa création, à savoir que l'esprit du syndicalisme révolutionnaire et de l'anarcho-syndicalisme ne peut exister en dehors d'elle.

Le bilan que la C.N.T. tire par ailleurs du mouvement de mai 68 se nourrit à la fois de déception et d'idéalisme. Un des facteurs de cet échec c'est, selon elle, la difficulté des travailleurs à se détacher des "*pseudos syndicalistes qui dirigent les forces ouvrières sur les voies de garage*". Les travailleurs seraient donc "*bernés*", "*inconscients*", "*voués à l'esclavage et à la soumission*" (116). Il est frappant comme cette déception contraste avec l'idéalisation des travailleurs qui se dégageait du le *Combat Syndicaliste* du 22 février 1968. Cependant, si certaines déclarations peuvent laisser croire le contraire, la C.N.T. continue d'idéaliser les travailleurs : "*[...] les travailleurs voient aujourd'hui d'autres horizons qu'un "gouvernement populaire" ; ils pensent à une nouvelle construction économique et sociale qui mènera la révolution vers l'égalité économique et la vraie liberté*" (117).

C'est donc bien une déception et un idéalisme, très éloigné de la réalité, qui coexistent et s'opposent dans la vision que la C.N.T. a des travailleurs. Son état résiduel, groupusculaire peut expliquer une telle analyse du mouvement dans la mesure où elle était totalement détachée des masses pendant les évènements. Mais son discours contre les organisations traditionnelles et la réactualisation des thèmes anarcho-syndicalistes amenèrent, malgré sa quasi-inactivité, une nouvelle génération de militants à la C.N.T.

b) Une nouvelle jeunesse pour la C.N.T. ?

L'élan que suscita mai 68 chez les jeunes provoqua une augmentation des adhésions. La C.N.T. de la région parisienne aurait connu entre 150 et 200 adhérents au lendemain de mai 68, alors qu'elle n'était constituée que d'une vingtaine d'adhérents à la veille du mouvement (118). Ce phénomène s'observe également à Lyon où la C.N.T. compte une trentaine d'adhérents contre 3 en 1967 (119). Ces nouveaux adhérents, pour la plupart des jeunes qui ne sont pas issus du milieu ouvrier, renforcent la structure des J.S.R. qui demeurait squelettique et se limitait à Paris et Marseille. Ce renforcement des J.S.R. se traduisit notamment par la publication d'un journal, *Action directe* (numéro 1, novembre 1968) (120). Les J.S.R. représentaient un espoir pour la C.N.T., capable de redonner une dynamique à l'organisation et de la sortir de sa longue léthargie. Espoir aussi, parce qu'elles résolvaient le problème de la relève des vieux militants.

Le congrès constitutif des J.S.R. eut lieu à Tassin la Demi-Lune (Rhône), les 1er et 2 novembre 1969. Elles se transforment alors en J.A.S. (Jeunesses Anarcho-Syndicalistes). Si l'objectif de la création des J.A.S. était de se dégager de la tutelle de

la C.N.T., elles constituent néanmoins un point de liaison entre le monde étudiant et la C.N.T. jusqu'alors étrangers l'un à l'autre. C'est cet objectif que s'assigne les J.A.S. dans la résolution votée lors de leur congrès constitutif : "*Les J.A.S. sont la jeunesse de la C.N.T., leur but est de regrouper tous les jeunes travailleurs et étudiants qui acceptent les principes, tactiques et buts de la C.N.T.*" (121).

Le principal travail des J.A.S. dans le milieu étudiant consistait dans un premier temps à concurrencer l'U.N.E.F. mais aussi les différents groupuscules trotskistes et maoïstes en avançant notamment des mots d'ordre d'autonomie et d'autogestion des facultés. Pour les quelques jeunes des J.A.S. qui travaillaient, il s'agissait de constituer des "comités Combat-syndicaliste". Un comité combat-syndicaliste était un noyau de militants chargés de vendre le *Combat syndicaliste*. Cette vente devait permettre de diffuser la propagande cénétiste pour recruter de nouveaux militants. Le *Combat syndicaliste* était considéré comme l'instrument permettant de s'implanter en milieu ouvrier. Les J.A.S. devaient donc être d'une certaine manière la concrétisation de l'idée selon laquelle rien ne distingue les étudiants et les ouvriers unis "*contre l'exploiteur*". Cette expérience des J.A.S. se solda en fin de compte par un échec. Son existence éphémère, un an, fait d'elle une des multiples composantes de l'effervescence gauchiste de l'après mai 68.

La C.N.T. n'a pas pu bénéficier de l'élan soixante-huitard sur le long terme, et cet élan a même eu une part négative pour l'organisation. L'esprit des jeunes militants était étranger à celui de la C.N.T. Cette dernière connaît un véritable choc de culture entre des jeunes teintés du modèle "jouir sans entrave" et des militants plus anciens et de culture ouvrière. La culture ouvrière de ces vieux militants qui étaient le plus souvent d'origine espagnole et étrangers à l'esprit soixante-huitard, se caractérise notamment par la valeur du travail (122).

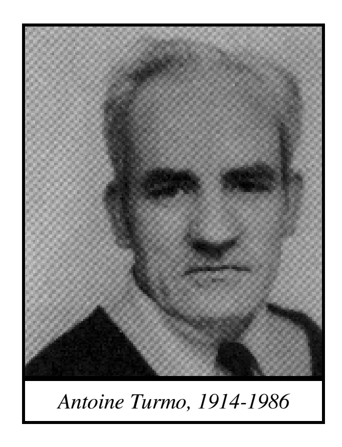
Ce conflit de génération entre des vieux militants dont la moyenne d'âge est supérieure à cinquante ans et les jeunes se traduit lors du quatorzième congrès confédéral à Toulouse en 1971, par un flot d'insultes entre les deux parties. Le bulletin intérieur de février 1975 décrit d'ailleurs ce congrès comme "*un des plus turbulents*". Lassés, les vieux militants quittent alors la C.N.T. On peut noter le départ lors de ce congrès de Joseph Soriano qui avait été secrétaire confédéral entre 1963 et 1967. Toulouse est la seule ville qui échappe à cette rupture. Le nouveau bureau confédéral n'était alors constitué que de jeunes qui, n'étant pas vraiment des militants anarcho-syndicalistes, abandonnent leurs responsabilités. La C.N.T. voit alors -entre 1971 et 1973- sa structure s'effondrer.

Les jeunes qui étaient venus à la C.N.T. au lendemain de mai 68 soit cessèrent de militer, soit se tournèrent pour quelques-uns vers les communautés libertaires. Ce phénomène est surtout visible dans le sud-ouest. Dans le compte-rendu du congrès de la 6ème U.R. tenu à Narbonne le 15 novembre 1972, on peut lire ceci : "*Gros problèmes à Narbonne car les jeunes qui s'étaient groupés à la C.N.T. et autour de l'équipe existante, ont créé une communauté laissant ainsi un grand vide et reposant le problème de la relève des anciens responsables*". Des liens existaient en effet entre

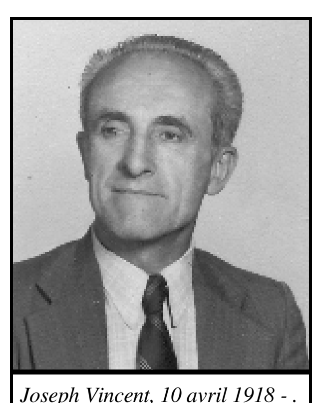
les communautés libertaires du sud-ouest et la C.N.T. (123). Les fondateurs de ces communautés étaient parfois des militants de la C.N.T. C'est notamment le cas de Pierre Méric, adhérent de la C.N.T. de Marseille qui participa à la création de la communauté de Villeneuve-du-Bosc (Ariège), ou bien encore de Paul Gérard et Alain Rous, tous deux adhérents de la C.N.T. de Paris qui fondent en 1971 la communauté du "Llech" puis celle des "Caroneras" dans les Pyrénées Orientales. Les communautaires du Llech vendaient d'ailleurs le *Combat syndicaliste* et participaient aux activités de la C.N.T. de Perpignan. Mais ces communautés ne pouvaient en rien servir au développement de la C.N.T.

La désagrégation que la C.N.T. connaît depuis les années cinquante aboutit ainsi à la mort de ce que l'on peut appeler la première C.N.T. dont l'existence s'étale de 1946 à 1973. L'état de la C.N.T., après ce feu de paille qu'a été l'après mai 68, est encore pire qu'auparavant. On peut lire dans le bulletin intérieur de février 1975 un passage commentant cette période : "*[...] A l'euphorie de mai 68, succédait la débandade. Sans lien entre elles, les structures de l'organisation se désagrégeaient rapidement*". L'élan de mai 68 aurait bien pu mettre fin à la C.N.T.

Complètement déstructurée, vidée, au moment du congrès de 1973, elle compte moins d'une cinquantaine de militants sur toute la France. Le congrès de 1973 qui se tient à Paris où une vingtaine de congressistes sont réunis, correspond plus à l'assemblée générale de tous les militants de la C.N.T. Alors que ce congrès aurait pu aboutir à la dissolution de la C.N.T., la vingtaine de congressistes décida tout de même de relancer l'organisation. Étant donné sa décomposition et sa déliquescence, et dans la mesure où c'est une nouvelle génération de militants qui prend les commandes, c'est bien une nouvelle C.N.T. qu'il s'agit de reconstituer.



Antoine Turmo, 1914-1986



Joseph Vincent, 10 avril 1918 - .

III. Une longue reconstruction (1973-début des années 90)

Étudier la reconstruction de la C.N.T. permet de connaître le parcours de quelques militants, une vingtaine, qui se sont obstinés à remettre sur pied une organisation devenue quasi-inexistante. Cette tâche, loin d'être aisée, aboutira à la construction d'un courant anarcho-syndicaliste organisé au sein de ce qu'on appelle les nouveaux mouvements sociaux. Cependant, ce développement ne se fit pas sans divisions, les problèmes tant théoriques que pratiques conduisant à une scission.

1- Un modèle de développement : l'interprofessionnel

La renaissance de la C.N.T. ne se fit pas par la création de sections syndicales sur les lieux de travail. Pendant quelques années, elle n'eut aucune base syndicale. La priorité était en réalité de consolider et de multiplier des noyaux de militants dans les villes, à partir desquels des créations de sections syndicales pourraient alors être envisagées. Il fallait donc dans un premier temps se lancer à la conquête des villes.

a) Évolution de l'implantation géographique

La reconstruction de la C.N.T. dans les années soixante-dix, se traduit tout d'abord par une volonté de développer les unions locales correspondant essentiellement à des noyaux de militants. Au lendemain du congrès de 1973 tenu à Paris, la C. N.T. ne comptait que six U.L. qui fonctionnaient réellement : Toulouse, Paris, Bordeaux, Marseille, Perpignan et Lyon. Il faut cependant nuancer le terme utilisé par l'organisation lorsqu'elle parle d'Unions Locales. Il ne s'agit pas d'unions qui regroupent les différents syndicats des villes, mais de noyaux de militants. Il peut arriver que des syndicats existent, comme à Toulouse où l'on trouve un syndicat du bâtiment, mais celui-ci n'était animé que par un militant, Joseph Vincent. Ces syndicats sont le plus souvent des structures sans fonctionnement réel et qui correspondent simplement aux professions des différents militants du noyau C.N.T. de telle ou telle ville. Cette situation amène à constituer des syndicats interprofessionnels permettant le regroupement de militants isolés sur leur lieu de travail (124).

Ce sont ces noyaux que la C.N.T. s'efforce de multiplier. Par le biais de contacts, le plus souvent des individus isolés dans leurs villes, la C.N.T. parvient à mettre en place des groupes de militants dans des villes où elle était jusque-là absente. Lors du XVème congrès de l'A.I.T. qui se tient à Paris en 1975, le représentant

de la C.N.T. explique de cette façon leur manière de se développer : “*Cette section (la C.N.T.F.) reprend un peu “du poil de la bête” depuis quatre ans. Dans certaines régions, les contacts d’abord individuels ont donné naissance à des groupes, puis à des U.L. Notre activité est de structurer, d’implanter des U.L. Ainsi, si il y a 5 ans, seules six U.L. fonctionnaient réellement, ce sont aujourd’hui quinze qui travaillent*” (125).



Le combat syndicaliste nouvelle série, premier numéro janvier 1983.

Si la C.N.T. s'implante dans de plus en plus de villes, certaines sections ont toutefois une existence éphémère. Prenons l'exemple de Tarascon qui apparaît lors du congrès de 1979. Cette section ne réapparaît plus par la suite, alors que dans son compte-rendu d'activité elle déclarait pourtant avoir une douzaine de militants. Entre 1979 et 1981, des sections ont également été créées comme à Troyes, Nogent-le-Rotrou, Bonneville, Cannes, pour disparaître rapidement, puisqu'au congrès de 1981 le B.C. déclare ne plus avoir de nouvelles de ces sections. Dans le cas où elles ne disparaissent pas totalement, leur existence reste fragile. C'est notamment le cas de la section de La Rochelle qui apparaît en 1979. Mais du fait des difficultés d'implantation, elle ne réapparaît qu'en 1985. L'implantation par le biais de noyaux de militants connaît donc certaines limites.

Géographiquement, la C.N.T. se développe essentiellement dans la région parisienne, où l'on voit des sections apparaître dans les départements de l'Ile de France. Dans les années soixante-dix, la C.N.T., dans cette région, n'existait qu'à Paris avec un local situé rue de la Tour d'Auvergne. Après un conflit entre militants, la C.N.T. de Paris se divisa en deux, avec une section à Saint-Ouen, et l'autre rue de la Tour d'Auvergne. La section de Saint-Ouen s'installa rapidement au local de la C.N.T.E. en exil au 33, rue des Vignoles, qui restera le local de la C.N.T. de Paris, mais aussi le siège de la C.N.T. La C.N.T. basée rue de la Tour d'Auvergne fut exclue en 1977 (126). Dans les années quatre-vingt, deux sections émergent à Choisy et à Plaisir. Entre 1989 et 1991, le mouvement s'accélère et la région parisienne compte huit sections.

Le bilan de l'implantation, malgré ces difficultés, reste positif. Alors qu'en 1973, la C.N.T. n'existe que dans 12 villes (127), en 1991 elle est implantée dans 30 villes ou départements et compte 26 syndicats professionnels avec une activité syndicale réelle, contrairement à 1973, où les syndicats étaient des structures fantômes. A la fin des années quatre-vingt, les sections qui se créent ne sont plus éphémères.

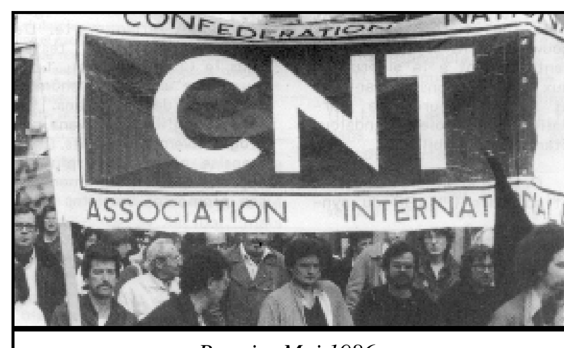
Même si elles sont faibles en effectifs, elles maintiennent leur existence. Si entre 1973 et 1987 les noyaux de militants n'ont pas toujours donné lieu à de réelles implantations, c'est à dire à des sections qui se pérennisent, à partir du congrès de 1987, celles qui se créent ont une existence durable.

En terme d'effectifs, ce développement correspond à celui d'un groupuscule. En juillet 1978, à partir d'un rapport de la trésorerie confédérale qui fait état du nombre de cartes demandées par les U.L., on arrive à un total de 178 cartes. Ce nombre est donc le maximum que l'on puisse envisager dans la mesure où les commandes sont parfois supérieures à la réalité, dans l'espoir de voir arriver de nouveaux adhérents. Quand une U.L. ne demande qu'une carte (128) ou deux d'adhésion, le terme de “ noyau ” semble plus approprié pour qualifier le groupe. Il faut cependant souligner qu'une U.L. telle que Arles qui ne commande qu'une carte consolide au fil des années son implantation avec une section dans une entreprise de transports qui remporte les élections de délégués du personnel avec 85%. En revanche, lorsqu'une section telle que Grenoble commande à la trésorerie confédérale quinze cartes, cela relève du pur fantasme puisque cette U.L. disparaît rapidement pour ne réapparaître qu'à la fin des années quatre-vingt. On peut enfin remarquer à partir de ce tableau que les villes de Bordeaux, Paris et Toulouse restent les bastions historiques de la C. N.T. Ce sont en effet les trois villes où la C.N.T. n'a jamais réellement cessé d'exister (129). Le nombre de 178 adhérents ne correspond pas à la réalité : le congrès de 1981 permet de faire une autre estimation. A partir des comptes-rendus d'activité, la C.N.T. semblerait compter environ 110 adhérents. Or, la section de Lille avance le nombre de 200 militants. On constate qu'il est bien difficile d'évaluer précisément ces effectifs. Ainsi, afin d'avoir une idée de l'état de la C.N.T. à la fin des années soixante-dix, début quatre-vingt, nous nous limiterons à une estimation d'environ 150 adhérents. Ce nombre aussi ridicule soit-il, n'en traduit pas moins une nette progression de l'organisation si on le compare à celui de 1973.

Durant les années quatre-vingt, l'organisation continue de progresser. Elle ne parvint pas cependant à dépasser son stade groupusculaire. Au moment de la scission, en 1993, il est peu probable qu'elle dépasse le millier d'adhérents. Il ne faut donc pas tenir compte de l'article paru dans la revue *Liaisons sociales* du 19 novembre 1992. Dans cet article, nous pouvons lire : “*Aujourd'hui, la C.N.T. estime à 3000 le nombre de ses adhérents et déclare ne pas connaître de crise du militantisme*”. Ce chiffre avancé par des dirigeants de la C.N.T. de Paris est grossièrement gonflé et suscite même de vives critiques de la part d'U.L. (130). En effet, au moment de la scission, la C.N.T. encore unifiée devait compter un peu plus de 500 adhérents (131) dont une bonne partie dans la région parisienne qui connut un développement plus important que les autres U.L.

Afin de consolider et de développer ces sections, le travail effectué par les militants relève parfois plus de celui d'une organisation politique, c'est à dire qu'il s'inscrit dans une vision idéologique avec des prises de positions politiques, dépassant le

cadre syndical de l'économie, à savoir l'entreprise.



Premier Mai 1986.

b) La C.N.T. : un "syndicat-parti" (132) ?

La base de la C.N.T. est très souvent le syndicat interprofessionnel, appelé "*l'interco*" (133), et non la section d'entreprise. Son développement repose donc très peu sur ses activités syndicales (134). L'originalité de la C.N.T. tient à sa dimension interprofessionnelle. Les activités des syndicats interprofessionnels consistent essentiellement à un travail de propagande : collages d'affiches, ventes du journal et parfois la parution de journaux propres aux intercos de certaines villes. Lille faisait paraître *Action Directe*, Paris *Catacombes*, et Toulouse *La Castagne* (135). Ce travail de propagande abordait des thèmes souvent plus proches du politique que du syndicalisme. La C.N.T. ne se limite pas aux problèmes liés aux lieux de production. Elle traite en effet des problèmes de société tels que le chômage et la précarité, le racisme, l'anti-militarisme. A maintes reprises, elle participe à des mouvements relatifs à ces thèmes. Cette participation est bien entendue proportionnelle à son niveau de développement. Ainsi, en 1983, elle mène une campagne anti-militariste contre le protocole Hernu-Savary. En 1984, elle sort tout un matériel de propagande (autocollants, affiches, nombreux articles dans le C.S.) contre les T.U.C. (Travaux d'Utilité Collectifs) en dénonçant le caractère précaire de ces contrats. Mais la participation de la C.N.T. à divers mouvement commence surtout à partir des années quatre-vingt-dix. En janvier 1991, la C.N.T. se mobilise pour lutter contre la guerre du Golfe. Outre la présence de cortège C.N.T. dans les manifestations, elle participe également aux assemblées générales et aux quelques grèves qui ont eu lieu parfois dans le public, notamment dans les centres de tri de Lyon et de Bordeaux où des militants de la C.N.T. prirent la parole "*pour expliquer la portée sociale et anti-militariste de la grève*" (136). Elle est d'ailleurs certainement la seule organisation syndicale à appeler à la grève générale, tout en étant consciente que l'écho de cet appel sera insignifiant. En 1992, c'est au cours des manifestations contre le Front National (137) que se forment des cortèges rouges et noirs. Ceux-ci se manifestent à nouveau lors des grandes manifestations pour la laïcité en 1993. En 1994, la C.N.T. participe à la manifestation nationale contre le chômage.

La participation de la C.N.T. à tous ces mouvements en tant que structure interprofessionnelle, si elle est volontairement la base de la C.N.T. pour certaines U. L., cela ne doit pas en revanche cacher une réalité, à savoir la difficulté pour les militants de développer des sections syndicales.

Il ne faut pas pour autant réduire la C.N.T. à un simple groupe idéologique qui se limiterait à brandir le drapeau rouge et noir de l'anarcho-syndicalisme, et cela sans réalité syndicale. En effet, à partir des syndicats interprofessionnels, des sections d'entreprises vont se créer. L'intérêt des interprofessionnels est de consolider une base militante avant que les effectifs ne se dispersent dans leurs sections professionnelles. La C.N.T. n'est donc pas seulement une composante du mouvement anarchiste français, elle est aussi une composante du syndicalisme français. Elle s'est toujours efforcée d'affirmer son identité syndicale, sans renier pour autant son affiliation à l'anarchisme. La fin des années soixante et le début des années quatre-vingt correspond en effet à une orientation syndicaliste ; orientation qui, comme nous allons le voir, connaît quelques succès mais aussi des limites.

2- La C.N.T., une organisation syndicale

a - L'affirmation de l'identité syndicale

Il faut avant tout souligner que la C.N.T. bénéficie de peu de sympathie au sein du milieu libertaire. Quand celui-ci n'est pas anti-syndicaliste, il est hostile à la C.N.T. considérée comme un groupe idéologique et non pas comme une organisation syndicale. Dans les années soixante-dix, les libertaires préférèrent rester dans leurs centrales traditionnelles, C.G.T. et F.O., ou, phénomène nouveau à partir de mai 68, entrent en grand nombre à la C.F.D.T. A cette période, les discours d'Edmond Maire sur l'autogestion attiraient beaucoup d'anarchistes (et également des trotskistes de tendance L.C.R.). La C.F.D.T. était donc devenue la centrale idéale aux yeux d'une grande partie de la génération de mai 68, avec laquelle il était difficile pour la C.N.T. de rivaliser. Celle-ci, lassée des critiques adressées par le milieu libertaire, veut prouver qu'il est possible de faire du syndicalisme à la C.N.T.

La première étape de cette orientation syndicaliste, c'est la campagne contre les élections prud'homales en 1979 (138). Cette campagne de boycott repositionne en effet la C.N.T. comme une organisation syndicale française et non plus comme une annexe de la C.N.T. espagnole (139). Ce repositionnement ne trouve cependant d'écho qu'au sein du mouvement libertaire (140) et il ne s'agit là que d'une activité de propagande.



Affiche contre les élections prud'homales, 1987.

L'orientation syndicaliste ne se concrétise réellement qu'à Bordeaux,

en 1982 et 1983. Pendant ces deux années, l'U.L. de Bordeaux connaît quatre conflits pendant lesquels les syndicats C.N.T. jouent un rôle important. Le premier conflit eut lieu dans une entreprise du bâtiment. Pendant ce conflit, la C.N.T. force la C.G.T. à accepter que les délégués soient élus en assemblées générales. La plupart de ces délégués sont des adhérents de la C.N.T. Ce conflit aura permis à la C.N.T. d'avoir une influence au sein de l'entreprise. Cette influence se manifeste lors des élections au comité d'entreprise qui eurent lieu après le conflit. En effet, la C.N.T. est le seul syndicat à appeler au boycott de ces élections, appel qui eut un écho dans la mesure où le taux d'abstention fut de 75% dans toute l'entreprise et de 100% là où la C.N.T. était présente (141). Le second conflit fut celui des cinémas Concorde de Bordeaux dans lesquels la C.N.T. mena une grève assez dure avec boycott des cinémas. Autre grève à laquelle participa la C.N.T., celle de l'usine S.A.F.T. (métallurgie). Le syndicat de cette usine n'étant pas reconnu par la direction, il du pour pouvoir bénéficier des droits syndicaux (panneaux d'affichage, présence du délégué syndical aux réunions du comité d'entreprise) se présenter aux élections des délégués du personnel. Mais le principal conflit reste celui de la clinique des Orangers en 1983. Cette grève, si elle n'a rien de particulier en soi constitue cependant un symbole fort pour la C.N.T. puisque, étant le seul syndicat, c'est elle qui mène le conflit. Ce conflit a été porté au niveau de toute l'organisation et ne s'est pas limité à l'U.L. de Bordeaux. Il a mobilisé beaucoup de force militante (142). A travers cette grève, la C.N.T. rencontre une certaine sympathie sur le plan local, puisqu'elle voit l'adhésion d'ambulanciers également en grève et qui étaient à la C.G.T. Ces adhésions sont importantes dans la mesure où il ne s'agit pas d'anarchistes qui rejoignent la C.N.T., mais de syndicalistes qui quittent la C.G.T. pour la C.N.T. C'est ce type d'adhésion, non idéologique, qui confirme l'identité syndicaliste de la C.N.T. L'utilisation maximale du conflit, au niveau national, eut un impact positif au sein du milieu libertaire. A la suite de ces deux années d'intense activité à Bordeaux (143), la C.N.T. n'était plus un simple groupuscule d'idéologues anarcho-syndicalistes et pouvait dès lors se faire reconnaître en tant que syndicat.

Mais ces conflits, sur le plan national, n'ont eu une importance que symbolique. Ils n'ont pas aboutit à une réelle implantation syndicale. L'implantation dans le privé est ainsi suspendue pendant quelques années. Le public constitue quant à lui l'occasion de devenir une organisation syndicale.

b) Le secteur public : un tremplin pour la C.N.T.

Le secteur public correspond en effet beaucoup plus à un fief d'implantation que le privé. Le syndicalisme bénéficiant d'une tolérance plus large dans le public que dans le privé, la C.N.T. eut plus de facilité à s'exprimer.

C'est l'éducation qui fut le premier secteur professionnel où la C.N.T. parvint à s'implanter. Le syndicat de l'éducation de Toulouse avait déjà commencé à publier en février 1979 *Le Courrier de l'éducation libertaire*. Ce journal devait servir à l'origine



Tag sur le mur de la CFDT « Ci-gît le droit de grève - CNT », après une déclaration d'Edmond Maire contre le droit de grève, janvier 86, Toulouse.

à maintenir une liaison entre des enseignants de Toulouse, Tarbes et Montauban réunis lors d'une réunion. Mais *Le Courrier de l'éducation libertaire* est très vite devenu un journal s'adressant non pas seulement aux cénétistes mais "*à tous les autres libertaires du secteur éducation*". Entre 1979 et 1981, le tirage de ce journal passe de cent à six cent exemplaires. Outre ce journal qui ne concerne que le syndicat de l'éducation de Toulouse, la C.N.T. connaît une forte activité dans ce secteur entre 1980 et 1982. Au Havre et à Lille, elle participe en 1980 à la grève des M.I./S.E. (Maîtres d'Internat/Surveillants Externes) et des instituteurs. A Toulouse, en plus de l'activité de propagande, le syndicat participe "*activement*" à la grève des éducateurs spécialisés à travers une intersyndicale C.G.T./C.F.D.T./C.N.T. et une coordination des éducateurs en formation sur le plan national. En 1981 et 1982, la C.N.T. poursuit son orientation syndicale. En effet, la réforme de la fonction publique avec les lois Auroux permet à la C.N.T. de développer un discours syndicaliste contre l'intégration du syndicalisme, et d'apparaître ainsi comme une organisation syndicale dans l'éducation. La C.N.T. connaît alors de nouvelles adhésions dans ce secteur, mais qui restent cependant très faibles. Les sections dans le secteur de l'éducation se multiplient peu à peu dans la première moitié des années quatre-vingt, mais semble connaître un recul par la suite. L'implantation de la C.N.T. dans l'éducation semble s'être soldée par un échec dans cette première moitié des années quatre-vingt. En effet, quand ces syndicats ne disparaissent pas (144), ils se réorganisent souvent en structures plus larges, les syndicats Santé-Social-Education (S.S.E.), ce qui révèle leur faiblesse.

En revanche, le nombre de ces syndicats S.S.E. progresse quelque peu au début des années quatre-vingt-dix, donnant lieu en mars 1992 à la création d'une fédération S.S.E. Lors de la constitution de cette fédération, seulement cinq syndicats S.S.E. ou liés à l'éducation étaient présents. La création de cette fédération traduit la volonté pour la C.N.T. de se structurer selon le schéma traditionnel d'une confédération syndicale (145) et donc d'affirmer encore une fois son identité syndicale. Cette structure, qui certes traduit le développement de l'organisation mais dans le même temps un signe de faiblesse, n'en reste pas moins originale dans la mesure où elle fédère des syndicats qui n'ont parfois pas grand chose en commun.

La C.N.T. poursuit cependant son développement dans le domaine de l'édu-

cation. Quelques syndicats d'enseignants se créent, mais la nouveauté réside surtout dans l'organisation des étudiants au sein de la C.N.T. Si les statuts avaient envisagé l'organisation des jeunes au sein de la C.N.T. avec la constitution de Jeunesses Syndicalistes Révolutionnaires comme cela avait été le cas à la fin des années soixante, la possibilité de créer des syndicats étudiants n'avait pas été posée (146). C'est à Caen qu'une structure étudiante apparaît pour la première fois en 1991 sous le nom de Coordination Libertaire Etudiante, mais elle se limite à cette ville. C'est l'année suivante que l'implantation de la C.N.T. dans l'éducation à travers les jeunes se confirme avec la création en juin 1992 de la F.A.U. (Formation Action Universitaire) (147). A ses débuts, ce syndicat n'existe que dans la région parisienne et est surtout présent à l'université de Paris X (Nanterre). La F.A.U. est partie prenante du syndicat des travailleurs de l'éducation de la région parisienne. Dans sa plate-forme (148), la F.A.U. se positionne aux "*antipodes du corporatisme universitaire*" et a entre autres pour but "*de faire le lien entre le monde du travail et de l'éducation*". Elle se refuse à être "*un syndicat étudiant corporatiste et jamais elle ne limitera son action au seul créneau de l'enseignement*". Ce syndicat connaît quelques activités lors de la lutte contre les expulsés de Vincennes et lors des manifestations contre le C.I.P. en 1993. Son implantation reste cependant localisée et il faut attendre le mouvement de novembre-décembre 1995 pour qu'elle devienne une composante non négligeable du paysage syndical étudiant.



Premier mai 1987, Paris.

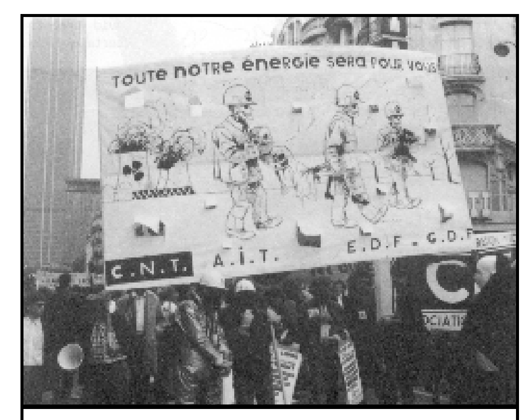
A l'inverse de l'éducation, la C.N.T. connaît un développement croissant et continu dans le secteur des P.T.T. Les P.T.T. peuvent en effet être considérés comme le principal fer de lance pour la C.N.T. Ce secteur représente à partir du milieu des années quatre-vingts un fort potentiel de développement syndical pour la C.N.T., comme cela a été le cas pour la C.F.T.C. ou pour F.O., et comme ça le sera par la suite pour S.U.D. Il est cependant plus réaliste de comparer la situation de la C.N.T. à celle que connaît dans le même temps le S.U.D.-P.T.T. Le fait que ces deux organisations syndicales connaissent un développement dans les P.T.T. tient certainement à la présence d'une extrême-gauche (trotskistes de la L.C.R. ou anarchistes) dans ce secteur. Dans les P.T.T., cette extrême-gauche était organisée essentiellement à la C.F.D.T. pour les raisons que nous avons vues précédemment. Si ce sont des anciens de la C.F.D.T. qui créent S.U.D.-P.T.T. (149), ce sont également, pour une bonne partie,

des anciens de la C.F.D.T. qui renforcent la C.N.T.-P.T.T. Le secteur des P.T.T. est ainsi l'illustration et la scène d'une recomposition syndicale par l'action de militants issus de l'extrême-gauche (150).

Le développement de la C.N.T. dans les P.T.T. ne devient réel qu'à la fin des années quatre-vingts. Son implantation auparavant était limitée à Paris, alors seule ville à posséder un syndicat dans les P.T.T. Puis, en 1987, après la création un an plus tôt de la fédération P.T.T., on compte cinq syndicats C.N.T.-P.T.T. Lors du congrès de 1991, onze syndicats P.T.T. sont recensés dont trois pour la région parisienne. Le secteur des P.T.T. constitue alors le principal lieu d'implantation de la C. N.T. A en croire un texte d'un militant des P.T.T., “*le secteur P.T.T. représente environ 1/3 de la confédération en adhérent(e)s*” (151).

Afin de comprendre l'importance des P.T.T. dans certaines localités, il est intéressant de s'arrêter sur l'exemple lyonnais qui illustre le développement de la C. N.T. Si dans de nombreuses villes, c'est le modèle interprofessionnel qui a prévalu pour se développer, à Lyon c'est le schéma inverse qui s'est réalisé (152). Après leur exclusion de la C.F.D.T. en 1977, des travailleurs des P.T.T. créent en 1978 un Syndicat Autogestionnaire des Travailleurs (S.A.T.). Mais, en 1985, ce syndicat ouvertement anarcho-syndicaliste qui regroupa jusqu'à soixante adhérents fut dissout suite à sa non-reconnaissance juridique. Sept anciens adhérents de ce syndicat décident alors de créer une C.N.T.-P.T.T. Ce syndicat implanté dans un centre de tri de Lyon, celui de Montrochet, connaît un développement lors des grèves de novembre 1987 contre le projet de Longuet visant la privatisation des télécoms et de la poste. La C. N.T. anime une grève de 12 jours dans ce centre de tri, ce qui lui vaut la sympathie de nombreux travailleurs, notamment à cause de l'attitude des autres syndicats qui mettaient en grève les autres centres de tri un à un. Le deuxième moment fort pour ce syndicat est la fermeture du centre de tri de Montrochet en octobre 1993. La C.N.T. lance alors une grève qui dura un mois avec occupation des locaux. Le syndicat C.N. T.-P.T.T. de Lyon poursuit son travail également en-dehors des P.T.T. en maintenant une présence dans les manifestations d'ordre politique, notamment contre la guerre du Golfe. Cette participation aux manifestations générales qui facilitent la propagande connaît un succès en 1994 lorsque cinq personnes décidèrent de créer un syndicat interprofessionnel. Le développement de la C.N.T. lyonnaise trouve ainsi son origine dans la C.N.T.-P.T.T.

La C.N.T. a donc connu un développement dans le secteur public et prin-



Manifestation du seul syndicat anti-nucléaire d’EDF, 20 juin 1987, Paris.

En résumé

A travers ces cinquante ans d'anarcho-syndicalisme, la C.N.T. constitue un courant bien spécifique pour l'histoire du syndicalisme et de l'anarchisme. Cette spécificité s'exprime par l'organisation de l'anarcho-syndicalisme au sein d'une centrale qui se réclame de ce courant. Elle concerne le syndicalisme dans la mesure où étant un des plus vieux courants du syndicalisme, son action se déroule dans le champ syndical, et dans le même temps elle propose aux anarchistes un mode d'organisation pour arriver à leur objectif commun, le communisme libertaire. Continuité de la C.G.T.S. R. ou importation du modèle espagnol, la C.N.T. est la représentante en France de ce courant déterminé en 1922 avec la création à Berlin de l'A.I.T., qui n'est autre qu'une internationale anarcho-syndicaliste.

La singularité de la C.N.T. se traduit par un rejet strict de toutes les autres formes d'organisation politique. Par sa critique systématique à l'égard des grandes centrales syndicales et de leurs modes d'action, par son refus du jeu institutionnel visant selon elle à intégrer les syndicats par l'association capital-travail, elle fut rapidement marginalisée du champ syndical et n'y joue plus aucun rôle dès 1950. Par ses reproches adressés aux anarchistes qui préfèrent adhérer aux grandes centrales, elle se voit isolée au sein du mouvement libertaire. Esseulée, sur le déclin et par conséquent de plus en plus sectaire, elle doit son salut à la C.N.T. espagnole en exil. Sans cette dernière, la C.N.T. aurait pu dans les années soixante se dissoudre et disparaître définitivement. Mais sa sœur espagnole lui permet de garder une structure à travers deux journaux, le *Combat syndicaliste* et *Espoir*. Si ce "sauvetage" ne se traduit pas par un renouveau des activités syndicales, il assure néanmoins son existence et ce jusqu'en 1968. A partir de mai 68, l'arrivée d'une nouvelle génération, trop turbulente pour les "anciens", marque une rupture entre les deux générations. La lassitude pour certains de ces vieux militants se conclut par leur départ, alors que dans le même temps, les jeunes "soixante-huitards" délaissent une organisation devenue anéantie et quasi-inexistante. Les lendemains de mai 68 marquent ainsi la fin d'une première C.N.T. née en 1946 et morte en 1973. Seule une poignée de militants s'obstine à faire revivre leur organisation. Il s'agit pour la plupart de jeunes, sans expériences syndicales et de quelques survivants de la première C.N.T. tels que Joseph Vincent, Antoine Turmo et Emile Travé. Cette reconstruction se fait sur une vingtaine d'années. Le bilan de ce renouveau est assez positif si l'on s'en tient aux chiffres : un peu moins d'une cinquantaine d'adhérents en 1973 contre un peu plus de cinq-cent en 1993. Malgré un état qui reste groupusculaire, il s'agit d'une progression non négligeable. Pour connaître cette croissance, la C.N.T. a su profiter de la crise du syndicalisme et de sa recomposition qui débute dès la fin des années quatre-vingts. Elle a en effet bénéficié de l'arrivée de syndicalistes issus pour la plupart de la C.F.D.T. : il s'agit d'adhésions souvent idéologiques, mais aussi de l'adhésion de travailleurs qui rejettent tout simplement le syndicalisme tel qu'ils peuvent le connaître sur leur lieu de travail. La C.

N.T. s'implante alors dans quelques secteurs du public, les P.T.T. et l'éducation, et créé également de solides syndicats dans le privé, à la C.O.M.A.T.E.C., à la S.P.E.S. et à la Fnac. Cependant ces nouveaux syndicats induisent de nouvelles pratiques qui sont plus syndicalistes qu'anarcho-syndicalistes, dans le sens où la dimension idéologique, à savoir l'identité anarchiste de la C.N.T., est très souvent écartée. Or l'idéologie et la pratique doivent être intimement liées. Il n'existe pas de mouvement social sans idéologie. Ceux qui veulent désidéologiser le mouvement social ont tout de même une idéologie qui se rattache à une famille politique, et cette tentative de dissimuler l'idéologie cacherait en réalité un jeu de politiciens. Ainsi l'affiliation de la C.N.T. à l'anarchisme doit être clairement affirmée tout en préservant sa spécificité syndicaliste. Deux courants émergent alors à la C.N.T., un qui a pour priorité le développement de noyaux de militants conscients, c'est à dire anarcho-syndicalistes, et un autre qui privilégie la construction d'une organisation syndicale en excluant la dimension anarchiste. Ces deux courants scissionnent en 1993 et donnent naissance à deux C.N.T.

Cette scission fera l'objet d'une brochure dans laquelle nous expliciterons plus en détail les oppositions et conceptions des deux C.N.T.

Notes

(1) Il s'agit de RATEL Boris. *L'anarcho-syndicalisme dans le bâtiment en France. 1919-1939*. Mémoire de maîtrise, 2000 ; JOSPIN Samuel. *La C.G.T.S.R. à travers son journal, "Le Combat syndicaliste", 1926-1937*. Mémoire de maîtrise, Paris I, 1974 ; AUZIAS Claire. "C.GT.S.R. de 1926 à 1928: un épisode de décentralisation syndicale", *Le Mouvement social*, n° 144, 1988.

(2) On peut toutefois faire une exception pour deux ouvrages de LEFRANC Georges. *Les expériences syndicales en France de 1939 à 1950*. Aubier, 1950 ; et *Le mouvement syndical de la Libération aux évènements de mai-juin 1968*. Editions Payot, 1969. Si ces ouvrages sont plus complets, cela peut être dû à la période à laquelle il les écrit. La création de la C.N.T. n'est pas encore si éloignée.

(3) CAIRE Guy. *Les syndicats ouvriers*. P.U.F., 1971, p.98.

(4) Il serait intéressant qu'il définisse ce qu'est "*la véritable tradition de l'anarcho-syndicalisme*". S'il fait allusion aux anarcho-syndicalistes de F.O. qui constituent par la suite l'U.A.S. (Union Anarcho-syndicaliste) et qui sont organisés aujourd'hui au Parti des Travailleurs, cela mériterait discussion.

(5) BIARD Roland. *Histoire du mouvement anarchiste. 1945-1975*. Editions Galilée, 1976. ; BIARD Roland. *Dictionnaire de l'extrême gauche de 1945 à nos jours*. P.Belfond, 1978.

(6) MAITRON Jean. *Le mouvement anarchiste en France. T.II. De 1914 à nos jours*. Maspéro, 1975, 440 p.

(7) Il s'agit de *L'Action Syndicaliste*, organe de la F.S.F. (Fédération Syndicaliste Française) tendance anarcho-syndicaliste organisée au sein de la C.G.T. de 1945 à avril 1946 ; du *Combat Syndicaliste*, organe de la C.N. T. qui remplace *L'Action Syndicaliste* en avril 1947. Parution irrégulière, le *Combat Syndicaliste* devient franco-espagnol à partir de janvier 1962 (une page sur quatre est en français) et a une parution hebdomadaire ; et d'*Espoir*, organe de la VIème U.R. (Toulouse) qui paraît à partir de janvier 1962. Parution hebdomadaire, franco-espagnol. En février 1976 *Espoir* devient l'organe de la C.N.T. jusqu'en 1983, année pendant laquelle le *Combat syndicaliste* redevient l'organe confédéral. A ces organes confédéraux, il faut ajouter des journaux de syndicats ou de fédérations, comme l'organe de la F.T. R., voir note (34).

(8) MAITRON Jean, op.cit., p. 73.

(9) Entre autre les articles parus dans *Le Monde* du 7 août 1999 et du 23 avril 2000, *Libération*, 20-21 janvier 1996.

(10) Nous en citerons deux : BROCHIER Jean-Luc et DELOUCHE Hervé. *Les nouveaux sans-culottes. Enquête sur l'extrême-gauche*. Grasset, 2000. 286 p. et celui de PINGAUD Denis. *La gauche de la gauche*. Seuil, 2000. 154 p. Nous ne ferons aucun commentaire sur la qualité, ou l'absence de qualité de ces ouvrages. Il

faut cependant noter que dans ceux-ci, ou dans les articles cités précédemment, c'est essentiellement de la C. N.T.-Vignoles dont il s'agit. Suite à la scission de 1993, cette dernière a en effet connu un développement plus important que l'autre C.N.T. Notons également que les articles sont relativement positifs, dans la mesure où les auteurs ne font pas de critiques virulentes comme peuvent connaître certaines organisations d'extrême-gauche, telles que L.O. ou le P.T. Il serait intéressant de s'interroger sur cette complaisance sélective des journalistes.

(11) Nous parlons ici des sections de l'A.I.T. fondée en 1922 à Berlin. Certaines de ces sections ont eu un rôle important dans le mouvement ouvrier de leur pays, notamment la C.N.T. (Confederacion Nacional del Trabajo) en Espagne, mais aussi la F.O.R.A. (Federacion Obrera Regional Argentina) en Argentine. Les autres sections de l'A.I.T., dans l'entre-deux-guerres étaient la F.A.U.D (Freie Arbeiter Union Deutschland) en Allemagne, l'U.S.I. (Unione Sindacale Italiana) en Italie, la S.A.C. (Sverges Arbetares Centralorganisation) en Suède, le N.S.V. (Nederlandsch Syndicalistisch Vakverbond) au Pays-Bas, la C.G.T. (Conderacâo Geral do Trabalho) au Portugal, le Centro Racionalista "y Libertad" au Mexique, et la C.G.T. (Conderacion General de Trabajadores) au Chili. Sur l'histoire de l'A.I.T., voir l'ouvrage publié à la suite du colloque organisé par la C.N.T.-R.P., à l'occasion du 1er mai 2000 : *De l'histoire du mouvement ouvrier révolutionnaire*. Actes du colloque international "Pour un Autre Futur". Ed. C.N.T.R.P. et Nautilus, 2001. 302p.

(12) Cette distinction entre syndicalistes révolutionnaires et anarcho-syndicalisme apparaît clairement lors du congrès fondateur de la C.G.T.U. en 1922. Lors de ce congrès, on voit une tendance anarcho-syndicaliste derrière Pierre Besnard s'opposer à une tendance syndicaliste révolutionnaire représentée par Merrheim.

(13) Notons toutefois ce témoignage de Paul Lapeyre sur René Doussot : "*…Pendant toute la durée de l'occupation, DOUSSOT réunit chez lui, chaque mois, la Commission administrative du S.U.B. (Syndicat unique du Bâtiment) passé à la C.G.T.S.R. et du S.U.M. (Syndicat unique des Métaux) et tint à jour les procès-verbaux de ces réunions, pour prouver que la C.G.T.S. R. avait continué d'exister. On peut en sourire aujourd'hui ; n'empêche : si la police avait découvert ces cahiers, DOUSSOT aurait été au moins déporté….*", *Les anarchistes dans la résistance*, volume 2, C.I.R.A.

(14) *Appel aux Syndicalistes Révolutionnaires*, C.I.R.A. de Marseille.

(15) Les témoignages de Aimé Capelle sont extraits de l'ouvrage de CAROUX-DESTRAY Jacques. *Un couple ouvrier traditionnel. La vieille garde autogestionnaire*. Paris, Anthropos, 1974, pp. 189-212 (Aimé Capelle est présenté sous le nom d'Amédée Domat dans ce livre, mais un recoupement avec les archives de l'organisation permet de l'identifier).

(16) *Statuts de la Fédération Syndicaliste*. Archives de la C.N.T. de Toulouse.

(17) BIARD Roland. *Histoire du mouvement anarchiste. 1945-1975*. Editions Galilée, 1976, p. 92. Contrairement ce qu'affirme Biard, ce n'est pas cette prise de position des dirigeants cégétistes qui provoqua la scission.

(18) *Nos Cahiers. Bulletin mensuel du Comité d'Etudes Techniques Economiques et Sociales*. N°13, 1er octobre 1946. Il s'agit d'une revue publiée par des adhérents de la C.G.T. se réclamant du syndicalisme révolutionnaire.

(19) Après la création de F.O., ils formeront la tendance "Unité syndicale".

(20) Ce titre fait référence à la création de la CGT-U en 1921. Lors de ce congrès, les exclus de la CGT ou les déçus (communistes, syndicalistes révolutionnaires de la tendance de Pierre Monatte, anarcho-syndicalistes, même si ce qualificatif n'est pas encore utilisé, de la tendance de Pierre Besnard et anarchistes) se réunissent pour fonder une CGT unitaire en opposition à la CGT devenue trop réformiste. Mais la position des syndicalistes révolutionnaires fera de cette nouvelle CGT un outil aux mains du tout nouveau PCF (encore appelée SFIC). Ainsi, tout comme en 1921, ce congrès de 1946 fait de la CGT un instrument du PCF. Sur cette scission de 1921, cf. l'ouvrage assez vieilli mais bien complet de Maurice LABBI. *La grande division des travailleurs. Première scission de la CGT : 1914-1921*. Les Editions ouvrières, 1964.

(21) On peut se demander, étant donné la nature de cet appel à la conférence qui décide avant même son déroulement la constitution de la C.N.T. et son adhésion à l'A.I.T., si le regroupement des anarcho-syndicalistes au sein de la F.S.F. et des C.D.S. n'avait pas comme objectif de préparer la constitution d'une centrale anarcho-syndicaliste, comme ils l'avaient déjà fait en 1921 avec le pacte secret de Pierre Besnard. Les anarcho-syndicalistes devaient bien avoir conscience de ne jamais pouvoir peser sur les orientations de la C.G.T. Cette hypothèse est d'autant plus probable que lors des assises du mouvement libertaire tenues les 6 et 7 octobre 1945, la F.S.F. avait déclaré : "*Il est urgent de créer la force du syndicalisme véritable qui s'opposera à celle de la C.G.T. communiste […]*", façon indirecte d'annoncer la création prochaine de la C.N.T. Compte-rendu des "Assises du mouvement libertaire et du congrès de la F.A. (6 et 7 octobre et 2 décembre 1945)", cité par D'OVIDIO Pierre. *Les anarchistes en France de 1945 à la veille de mai-juin 1968*. Mémoire de maîtrise, sous la direction de Jean Maitron et Jacques Droz. Paris I, 1974, p.109.

(22) En effet, la C.G.T.S.R. n'a pas connu un grand succès. Le nombre des adhérents étant très faible, cer-

tains anarchistes l'appelaient la "*C.G.T.-Sans Rien*".
(23) Ordre du jour qui reste assez vague, certainement pour attirer le plus de monde possible parmi les syndicalistes déçus par la C.G.T. L'orientation ouvertement anarcho-syndicaliste aurait pu provoquer une certaine réticence chez les syndicalistes.
(24) Pour Besnard, la lutte des classes ne devait pas se restreindre aux lieux de travail et devait prendre en compte les problèmes du quotidien, l'homme n'étant pas qu'un producteur mais aussi un consommateur.
(25) Il se situera à partir de 1947 au 39, rue de la Tour d'Auvergne dans le 9ème. Ce local est toujours utilisé par les compagnons de la "C.N.T. 2° UR", *cf* plus loin.
(26) "*Rapport sur l'activité de la Commission administrative et du Bureau confédéral du 6 mai 1946 au 13 octobre 1946*" rédigé par Eugène Juhel, alors secrétaire à la propagande.
(27) Il s'agit du total des souscriptions parues dans *L'Action Syndicaliste* entre mai et novembre 1946.
(28) Circulaire confédérale n°5, s.d.
(29) Par copie conforme, nous entendons mot pour mot, excepté quelques détails qui ont été supprimés ou ajouté du fait du contexte historique. Les statuts des deux organisations sont également très proches. Il n'y a aucune différence dans le fond.
(30) Il est intéressant de voir l'importance de la charte d'Amiens pour les organisations syndicales. Se référer à celle-ci sert à se donner une légitimité et à se présenter comme la vraie incarnation du syndicalisme. La C. G.T. de 1906 devient alors le référant et l'idéal type du syndicalisme.
(31) Nous reviendrons sur ce thème de l'unité qui divisera la C.N.T.
(32) Il s'agit des syndicats des métaux, transports et manutention, textile, bois-ameublement, cuirs et peaux, employés, métiers d'art, S.U.B., fonctionnaires et santé publique, service santé, H.C.R.C. et cheminots (ce syndicat compte 6 sections, mais après discussion ces 6 sections comptent comme un syndicat).
(33) Après la victoire des franquistes en 1939, les Espagnols du sud ne pouvant plus rejoindre la France métropolitaine se sont exilés au Maghreb français.
(34) L'organe de la F.T.R. prendra successivement le titre de *Rail enchaîné*, puis à partir de juin 1947 *Le Cri du cheminot* et enfin après son congrès fédéral de septembre 1948 *Rail-C.N.T.*
(35) BEAULATON Raymond. *Contribution à l'histoire de la C.N.T. (1945-1950)*. s.d., 11 p.
(36) DOLLEANS Edouard et DEHOVE Gérard. *Histoire du travail en France. Mouvement ouvrier et législation sociale. T.2 : de 1919 à nos jours*. Editions Domat Montchrestien, 1955.
(37) Contre-rapport sur le rapport moral de l'U.L. de Bordeaux pour le congrès confédéral de septembre 1948.
(38) HAMELET Michel P. "où va le syndicalisme français ?", *Revue de Paris*, janvier 1949.
(39) Le 31 octobre 1947, sur 1293 cartes vendues, on compte 479 pour le S.U.B. Ainsi, en un an, le nombre d'adhésion de ce syndicat aurait été multiplié par 9,45. Probablement un autre "feu de paille".
(40) FROLAN Xavier. *Notre place dans le mouvement ouvrier français*. Ed. C.D.E.S. (Centre de Documentation et d'Etudes Sociales), s.d., 26 p.
(41) BIARD Roland relève dans cette même usine une grève "*à direction C.N.T.*" en décembre 1946.
(42) FALLACHON P. "grèves de la Régie Renault en 1947", *Mouvement social*, n°81, 1972.
(43) Témoignage d'un cheminot fait le 9 juin, rapporté dans le numéro de juillet 1947 de la revue *Esprit*.
(44) AURIOL Vincent. *Journal du septennat. 1947-1954. T.1.: 1947*. Armand Colin, 1970.
(45) COURTY-VALENTIN Marie-Renée. *Les grèves de 1947 en France*. Thèse de 3ème cycle, sous la direction d'Antoine Prost, I.E.P. de Paris, 1981, p. 244.
(46) Le *Combat syndicaliste*, N°3, juin 1947.
(47) Le *Combat syndicaliste*, n°9, 13 janvier 1949.
(48) Le *Combat syndicaliste*, n°21, janvier 1950.
(49) Le *Combat syndicaliste*, n°21, janvier 1950.
(50) Le *Combat syndicaliste*, n°14, 1er juin 1949.
(51) Compte-rendu du congrès de 1950.
(52) Ces comités mixtes à la production ou comités de gestion étaient constitués par les travailleurs dans certaines usines dont le patron avait collaboré avec l'Allemagne. ANDRIEU C., LE VAN L., PROST A. (sous la direction de). *Les nationalisations à la Libération. De l'utopie au compromis*. F.N.S.P., 1987, 392 p.
(53) Le *Combat syndicaliste*, n°14, 1er juin 1949.
(54) Voir à ce sujet le témoignage de PEYRENET Marcel. *Nous prendrons les usines. Les usines Berliet à Lyon*. Garance, 1980.
(55) Des militants de la C.N.T. travaillaient dans ces usines Berliet.
(56) On peut également envisager tout simplement, qu'étant absente des autres usines où ont été constitués des comités de gestion, elle préfère ne pas se prononcer sur ces expériences.
(57) Le *Combat syndicaliste*, n°9, 13 janvier 1949.
(58) Contre-rapport au rapport moral présenté par l'U. L. de Bordeaux à l'occasion du congrès confédéral de septembre 1948.
(59) BEAULATON Raymond. *Contribution à l'histoire de la C.N.T. 1945-1950*. s.d., p. 3.
(60) Contre-rapport de l'U.L. de Bordeaux.
(61) Circulaire confédérale n°19, non datée.
(62) On retrouve lors du congrès constitutif de F.O. tenu les 12 et 13 avril 1948, plusieurs déclarations appelant à la constitution d'une centrale qui permettrait un large regroupement syndical. Certaines déclarations montrent une certaine sympathie pour la C.N.T. ; cer-

tains proposèrent même l'adhésion à l'A.I.T. et non à la F.S.M.
(63) BEAULATON Raymond. *op. ci t.* p. 4.
(64) Bulletin Intérieur de novembre 1948.
(65) Ibid.
(66) *Révolution prolétarienne*, n°327, mars 1949.
(67) Circulaire confédérale n°11, juin 1949.
(68) Lettre de Arthur Guiller, adhérent de la 4ème U.R., envoyée au bulletin intérieur.
(69) Bulletin intérieur, n°12, novembre-décembre 1949.
(70) Beaulaton et Robert créent par la suite l'A.S.C.A. (Alliance Syndicale des Cheminots Anarchistes) dont l'organe est le *Rail enchaîné* (n°1, avril 1953). Ils prévirent pour 1954, la création d'une "*Confédération syndicale des travailleurs anarchistes avec l'Alliance anarchiste des P.T.T. et l'Alliance syndicale anarchiste de la R.A.T.P.*". Cette confédération ne naîtra jamais, ou peut-être qu'il s'agit de l'Alliance Ouvrière Anarchiste (A.O.A.) créée en 1956.
(71) Les anarcho-syndicalistes français ont d'une certaine manière repris le modèle espagnol. La C.N.T. espagnole était en effet ouvertement anarchiste puisqu'elle s'était dotée d'une organisation politique anarchiste, la F.A.I. (Fédération Anarchiste Ibérique). Or le succès du modèle espagnol s'explique par des raisons historiques qui ne sont pas les mêmes en France. En Espagne, l'anarchisme dominait le mouvement ouvrier, alors qu'en France, il n'était qu'une composante minoritaire de celui-ci.
(72) En prenant un échantillon de militants qui ont participé à la création de la C.N.T. (par exemple en se référant au *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*), on voit clairement que la C.N.T. a principalement été crée par des anarchistes de l'entre-deux guerres.
(73) *Le Lien*, bulletin intérieur de la F.A., N°3, janvier-février-mars 1946.
(74) Maurice Joyeux quitte la C.N.T. pour rejoindre la C.G.T.F.O. à laquelle il adhère jusqu'à sa retraite. Son départ de la C.N.T. pour F.O. est cependant assez contradictoire puisqu'il s'opposait à une unité entre la C. N.T. et la F.O. Il est également étonnant que dans ses ouvrages autobiographiques, Maurice Joyeux ne fasse jamais allusion à son passage à la C.N.T. qu'il a pourtant contribué à fonder. D'après Raymond Beaulaton, certains militants avaient la double appartenance C.N.T. et F.O.
(75) Citation extraite de BIARD Roland. *Histoire du mouvement anarchiste. 1945-1975*. Editions Galilée, 1976, p. 97.
(76) Ibid. Notons que le courant de Fontenis ne faisant pas l'unanimité fut à l'origine d'une scission à la F.A. Fontenis créa alors la Fédération Communiste Libertaire (F.C.L.).
(77) Première page du *Libertaire* du 12 juillet 1947.
(78) PARANE S. "vivant", *Etudes anarchistes*, n°6, mai 1950.
(79) Toublet revient néanmoins à la C.N.T. en 1950 et est nommé responsable du C.S., après l'exclusion de Fernand Robert. Il quittera par la suite une nouvelle fois la C.N.T.
(80) PARANE S. "vivant", *Etudes anarchistes*, n°6, mai 1950.
(81) Témoignage d'un militant de la C.N.T., rédigé en 1975. Ce témoignage fait six pages et est signé J.L. Si cette estimation témoigne d'un affaiblissement de l'organisation, je n'ai pu vérifier si elle est exacte.
(82) Circulaire confédérale N°2, le 27 février 1957.
(83) Bulletin de la 2ème U.R., n°3, 15 mai 1957. Leur exclusion a été votée par 14 voix pour, 2 abstentions et 4 contre. Il faut également noter que seulement vingt syndicats étaient représentés à ce congrès.
(84) Ibid. A cette liste, il faut ajouter les autres membres de la C.A. : R. Lambert, M. Bouyé, H. Munoz, F. Molina, Derache, Brives (ancien trésorier adjoint entre 1950 et 1952) et Trouillier.
(85) Compte-rendu du 9ème congrès confédéral.
(86) Une frange du mouvement anarchiste a toujours été influencée par Errico Malatesta qui au début du vingtième siècle s'opposait à Pierre Monatte sur la question syndicale. *Anarchisme et syndicalisme. Le congrès anarchiste international d'Amsterdam (1907)*. Editions Nautilus et éditions du Monde Libertaire, 1997. 231 p.
(87) Le *Combat syndicaliste*, n°430, 1er décembre 1966.
(88) N'ayant pu consulter aucun numéro, nous ignorons le nombre de numéro publié et le contenu de ce journal.
(89) BIARD Roland. *Histoire du mouvement anarchiste. 1945-1975*. Editions Galilée, 1976. p. 126.
(90) Le *Combat Syndicaliste*, n°147.
(91) *Espoir*, n° 12, 25 mars 1962.
(92) Pour distinguer les deux C.N.T., nous parlerons de la C.N.T.F. pour la C.N.T. française et de la C.N.T.E. pour la C.N.T. espagnole. Cette manière de distinguer les deux C.N.T. était celle utilisée par les militants.
(93) De ce fait, cette difficulté rend l'évaluation des effectifs de la C.N.T.F. encore plus difficile.
(94) Cette circulaire n'est pas datée, mais le tampon de la poste indique 1946.
(95) Il s'agit de Joseph Vincent, d'Alexandre Mirande (Miranda), Nammes et Jammes. Dans le sud-ouest, le poids des espagnols était certainement plus important qu'ailleurs en France.
(96) La participation de la C.N.T. de l'intérieur au gouvernement de la république en exil formé à Mexico le 10 janvier 1945 avait conduit à la scission avec la C.N. T. en exil, majoritaire, lors du Comité national du M.L. E.-C.N.T. (Mouvement Libertaire Espagnol). L'anarcho-syndicalisme espagnol se réunifia lors du deuxième congrès intercontinental de la C.N.T.E. en exil, à Limoges les 31 août et 1er septembre 1961.

(97) Le 4 rue de Belfort est encore le local des espagnols de Toulouse.
(98) DOMERGUE Lucienne (sous la direction de). *L'exil des Républicains espagnols à Toulouse. 1939-1999.* Presses Universitaires du Mirail, 1999. pp 97-120.
(99) Certains continueront l'action directe, notamment le groupe de Francisco Sabaté qui est tué par la police le 5 janvier 1960. SOLA TELLEZ Antonio. *Sabaté. Guérilla urbaine en Espagne. 1945-1960.* Ed. Repères-Siléna, 1990. 308 p.
(100) 1955 : 9 numéros ; 1956 : 8 numéros ; 1957 : 3 numéros ; 1958 : 4 numéros ; 1959 : 8 numéros ; 1960 et 1961 : 7 numéros.
(101) Il faut noter à ce sujet que les différents administrateurs français du *Combat syndicaliste* à partir de 1962 n'ont d'utilité que sur le plan juridique, pour que le pouvoir ne puisse pas censurer le journal qui est officieusement celui de la C.N.T.E. en exil.
(102) Le titre "Espoir" est un clin d'œil provocateur à André Malraux, alors ministre de la culture de de Gaule, par rapport à son livre sur la guerre d'Espagne intitulé *Espoir*.
(103) Le *Combat syndicaliste*, n°172, décembre 1961.
(104) *Espoir*, n°1, 7 janvier 1962.
(105) Témoignage d'un militant de la C.N.T.F. Ce militant ignorait cependant si, avant la fin des années soixante, des militants français se sont engagés physiquement dans cette résistance.
(106) ASTIER Eric. *Le mouvement libertaire à Lyon, 1964-1974*. Mémoire de maîtrise, sous la direction de Xavier de Monclos. Université de Lyon II. 1990. p. 116.
(107) Nous ne comptons pas ici les adhésions espagnoles.
(108) Voir la maîtrise de DAVID Bruno. *Le mouvement anarchiste en mai-juin 1968*. Mémoire de maîtrise, sous la direction de Antoine Prost et de Danièle Tartakowsky. Université de Paris I, 1988. 226 p. ; et la brochure éditée par la C.N.T. : *La C.N.T. en mai 68*. s. d., 22 p.
(109) Des affrontements entre des manifestants (des ouvriers en grève) et les C.R.S. ont en effet eu lieu entre autre à Nantes, le 20 janvier, à Caen, les 24 et 27 janvier, à Angers, le 27 janvier.
(110) Le *Combat syndicaliste*, n° 504, 16 mai 1968.
(111) Notons que cette conception de la force collective des travailleurs qui doit se manifester par la violence et s'opposer à la "démonstration" est très proche de la théorie des marxistes (aussi bien chez Kautsky que chez Lénine) selon laquelle la politique est l'analyse des rapports de forces qui se traduisent par l'affrontement de la force des travailleurs contre la violence de l'État. C'est l'affrontement des forces qui tendent à leur destruction. La différence repose ici sur la nécessité du parti qui est pour les marxistes le multiplicateur de cette force.
(112) Le *Combat syndicaliste*, n°507, 20 juin 1968.
(113) Le *Combat syndicaliste*, n°515, 22 août 1968.
(114) L'U.A.S. est menée par Alexandre Hébert. Ses militants adhèrent en grande partie à F.O. Elle est surtout dynamique dans la région nantaise. Aujourd'hui l'U.A.S. représente la tendance anarcho-syndicaliste du Parti des Travailleurs.
(115) L'A.S.R.A.S. devient en janvier 1970 l'Alliance syndicaliste. Une tentative similaire eut lieu également en 1978 avec la constitution de la Coordination nationale des anarcho-syndicalistes. La C.N.T. participa dans certaines villes à la C.N.A.S., mais s'en écarta très vite pour les mêmes raisons.
(116) Le *Combat syndicaliste*, n°515, 22 août 968.
(117) Le *Combat syndicaliste*, n°513, 7 août 1968.
(118) D'après le témoignage d'un militant de la région parisienne.
(119) ASTIER Eric. *Le mouvement libertaire à Lyon, 1964-1974*. Mémoire de maîtrise, sous la direction de Xavier de Monclos. Université de Lyon II, 1990. Pp 115-124.
(120) Nous ignorons le nombre de numéros parus. Nous n'avons pu consulter que ce premier numéro.
(121) Compte-rendu du congrès constitutif des J.A.S. Ibid.
(122) Une des caractéristiques de cette culture était par exemple d'être correctement habillé avec le port de la cravate lors des réunions.
(123) SARBONI Edward. *Des communautés libertaires de 1968 à 1978, dans le sud-ouest*. Mémoire de maîtrise, sous la direction de Jean Sagnes, Université de Perpignan, 1993.
(124) Il faut noter que lors des congrès, aux côtés des syndicats interprofessionnels qui prennent part aux votes, les sections syndicales comme le S.U.B. de Toulouse votent également. Autrement dit, les militants qui votent pour le syndicat interprofessionnel sont les mêmes qui votent pour les sections syndicales. Un militant adhère donc parfois à deux syndicat : le syndicat interprofessionnel et au syndicat correspondant à sa profession (quand celui-ci existe, car les militants ne créent pas systématiquement un syndicat fantôme sur leur lieu de travail).
(125) Compte-rendu du XVème congrès de l'A.I.T.
(126) Le groupe basé rue de la Tour d'Auvergne a continué son activité sous le nom de CNT 2ème UR. Il a fusionné avec la CNT-AIT en mars 2006.
(127) Sur ces douze villes, elle cesse d'exister dans certaines d'entre elles comme Lorient et Pau pour y réapparaître plus tard.
(128) Attention, cela ne signifie pas qu'il n'y ait qu'un seul militant, même si cette situation se retrouve parfois.

(129) La quatrième ville où cette continuité s'observe également et qui ne figurait pas dans le rapport de la trésorerie confédérale, c'est Marseille.
(130) Ce gonflement des effectifs s'observe à nouveaux dans un article du *Monde*, où la C.N.T.-Vignoles avance le nombre de 3 000, cf. *Le Monde* du 7 août 1999. Ces chiffres sont totalement mensongers. A l'époque où ces articles sont parus, il est plus réaliste d'évaluer les effectifs de la C.N.T.-Vignoles entre 1000 et 1500 adhérents. Le cortège de la C.N.T. à Paris, à l'occasion du 1er mai 2000, certes imposant (supérieur à celui de la C.G.T.) donne l'illusion d'une importante organisation. Or, ce cortège était composé de nombreux sympathisants, de militants de syndicats étrangers tels que la C.G.T. espagnole et la S.A.C. suédoise. De plus, le fait de doter un grand nombre de militants de banderoles et de drapeaux rouges et noirs donne l'impression d'une foule compacte et d'une forte densité.
(131) Estimation de militants.
(132) Cette formulation est celle BROCHIER Jean-Luc et DELOUCHE Hervé. *Les nouveaux sans-culottes. Enquête sur l'extrême-gauche*. Grasset, 2000. 286 p.
(133) Abréviation de syndicat inter-corporatif.
(134) Nous entendons par là, les activités réalisées dans les entreprises, sur le lieu de travail.
(135) Ces journaux étaient des suppléments à *Espoir* et n'ont pas connu une longue vie. A partir de la fin des années quatre-vingt, on voit renaître des journaux régionaux : *Guerre sociale* publié par la C.N.T. Doubs ; *La lettre du C.D.E.S.* par Toulouse ; *Il vit souvent la nuit* (faisant allusion au chat noir) par la C.N.T. Pau.
(136) Le *Combat syndicaliste*, n°108, janvier 1991. La C.N.T. n'est cependant pas la seule organisation syndicale à s'être mobilisée.
(137) Ces manifestations anti-F.N. rassemblant souvent un grand nombre de jeunes, on peut se demander si la participation de la C.N.T. à celles-ci ne lui aurait pas facilité la venue des jeunes.
(138) La C.N.T. lance à nouveau cette campagne lors des élections prud'homales suivantes (1983, 1987, 1991). Le slogan de ces campagnes est que "*les prud'hommes ne défendent pas les travailleurs, ils les jugent*".
(139) Cette situation cessa à la mort de Franco, lorsque la C.N.T. espagnole redevient une organisation légale.
(140) D'après des militants, la F.A. aurait tenté de freiner cet écho, dans la mesure où la C.N.T. était quasiment boycottée sur Radio-Libertaire.
(141) Ces chiffres sont donnés par l'U.L. de Bordeaux à l'occasion du congrès de 1987.
(142) Des militants de Toulouse se sont rendus une semaine sur les lieux de la grève pour soutenir les infirmières.
(143) Nous ne faisons ici qu'énumérer les différents conflits. Ces mouvements se sont accompagnés par la suite d'une forte répression patronale (procès, licenciements). L'U.L. de Bordeaux tira un bilan assez critique de ces deux années de conflits. Compte-rendu d'activités des syndicats pour le 18ème congrès confédéral.
(144) Dans des villes comme Troyes et Nogent-le-Rotrou, nouveaux lieux d'implantation de la C.N.T., ces nouveaux adhérents se sont immédiatement organisés en syndicat de l'éducation et ce sans base militante. Leur existence fut alors éphémère (deux, trois ans).
(145) Nous verrons que cette structuration ne fait pas l'unanimité au sein de la C.N.T. et qu'elle est un des objets de la division qui donna lieu à la scission.
(146) L'existence de syndicat étudiant au sein d'une organisation syndicale constitue une nouveauté. Il existera par la suite des syndicats S.U.D. étudiant, mais S. U.D. n'étant pas une confédération, la C.N.T. reste la seule confédération à organiser en son sein des étudiants.
(147) Bien que la F.A.U. a entre autre pour but de regrouper "*les étudiants, les I.A.T.O.S.S., les professeurs…*" (plate-forme), sa composante est essentiellement étudiante.
(148) Cette plate-forme est publiée dans le *Combat syndicaliste*, n°124, juin 1992.
(149) Anciens de la C.F.D.T. mais aussi pour certains d'entre eux des membres de la L.C.R. comme Christophe Aguiton.
(150) Ce constat ne signifie pas pour autant que S.U.D.-P.T.T. et C.N.T.-P.T.T. sont identiques sur le plan idéologique ou syndical. Au contraire, leurs pratiques syndicales telle que se présenter ou non aux élections des commissions administratives paritaires suffisent à les différencier.
(151) *Alternative syndicaliste*, n°2, octobre 1992. Nous tenons à émettre une hypothèse qui nous semble intéressante. En 1989, au moment où S.U.D.-P.T.T. se crée, les deux organisations qui représentent une sorte de gauche du syndicalisme sont assez concurrentes, S.U.D. ne pouvant prévoir le succès qu'il aura plus tard. Si la C. N.T.-P.T.T. s'était présentée aux élections des C.A.P., il aurait été probable qu'elle vole la vedette à S.U.D. ou du moins qu'elle se montre embarrassante pour le développement de ce dernier. Cette idée a certainement dû traverser l'esprit des dirigeants de S.U.D.-P.T.T. D'où, peut-être, l'intérêt d'envisager le regroupement des deux organisations au sein d'un syndicat plus large.
(152) D'après l'article de BEN. "histoire de l'anarcho-syndicalisme et du syndicalisme révolutionnaire à Lyon de 1971 à 1999", in *La Griffe*, n°17, juin 2000. pp. 11-14 et des militants de la C.N.T.-P.T.T. de Lyon.



Texte adapté d'un travail universitaire de Julien L.,
avec la collaboration de l'auteur.

CNT-AIT
BP 4
75421 PARIS Cedex 09

http://cnt-ait.info/

HISTOIRE DE LA CNT FRANCAISE

Première partie - de 1945 à 1993

A travers ces cinquante ans d'anarcho-syndicalisme, la C.N.T. constitue un courant bien spécifique pour l'histoire du syndicalisme et de l'anarchisme. Cette spécificité s'exprime par l'organisation de l'anarcho-syndicalisme au sein d'une centrale qui se réclame de ce courant. Elle concerne le syndicalisme dans la mesure où étant un des plus vieux courants du syndicalisme, son action se déroule dans le champ syndical, et dans le même temps elle propose aux anarchistes un mode d'organisation pour arriver à leur objectif commun, le communisme libertaire. Après sa création en 1946 elle fut rapidement marginalisée du champ syndical et n'y joue plus aucun rôle dès 1950. Sur le déclin, elle doit son salut à la C.N.T. espagnole en exil. A partir de mai 68, l'arrivée d'une nouvelle génération, trop turbulente pour les "anciens", marque une rupture. Les lendemains de mai 68 marquent ainsi la fin d'une première C.N.T. morte en 1973.

Seule une poignée de militants s'obstine à faire revivre leur organisation sur une vingtaine d'années. Le bilan de ce renouveau est assez positif, malgré un état qui reste groupusculaire. Deux courants émergent alors à la C.N.T., un qui a pour priorité le développement de noyaux de militants conscients, c'est-à-dire anarcho-syndicalistes, et un autre qui privilégie la construction d'une organisation syndicale en excluant la dimension anarchiste. Or l'idéologie et la pratique doivent être intimement liées. Il n'existe pas de mouvement social sans idéologie. Ceux qui veulent désidéologiser le mouvement social ont tout de même une idéologie qui se rattache à une famille politique, et cette tentative de dissimuler l'idéologie cache en réalité un jeu de politiciens. Ainsi l'affiliation de la C.N.T. à l'anarchisme doit être clairement affirmée tout en préservant sa spécificité syndicaliste. Ces deux courants scissionnent en 1993 et donnent naissance à deux C.N.T. Cette scission fera l'objet d'une seconde brochure dans laquelle nous expliciterons plus en détail les oppositions et conceptions des deux C.N.T.

